



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

CL/214/SR
14 janvier 2025

Compte rendu du Conseil directeur

214^e session

14 et 17 octobre 2024

Genève (Suisse)

Ordre du jour

1.	Adoption de l'ordre du jour (CL/214/A.1-rev.3).....	3
2.	Approbation du compte rendu de la 213 ^e session du Conseil directeur (CL/213/SR)	3
3.	Élection du Président de la 149 ^e Assemblée.....	4
4.	Rapport de la Présidente	
	a) Sur ses activités depuis la 213 ^e session du Conseil directeur	4
	b) Sur les activités du Comité exécutif	7
5.	Rapport intérimaire du Secrétaire général sur les activités de l'UIP depuis la 213 ^e session du Conseil directeur (CL/214/5-R.1).....	11
6.	Situation financière de l'UIP (CL/214/6-R.1).....	8
7.	Budget consolidé pour 2025 (CL/214/7-P.1)	8
8.	Nomination de deux vérificateurs internes des comptes pour l'exercice 2025 (CL/214/8-P.1)	14
9.	Amendements aux Statuts et Règlements de l'UIP (CL/214/9-P.1-rev et CL/214/9-P.2).....	14
10.	Questions relatives aux Membres de l'UIP et au statut d'observateur	
	a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur (CL/214/10a)-P.1)	9
	b) Situation de certains parlements	15
	c) Examen de la situation des Membres ayant des arriérés	20
11.	Sixième Conférence mondiale des présidents de parlement	20
12.	Thèmes prioritaires de l'UIP	20
13.	Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie (CL/214/13-P.1)	21
14.	Futures réunions interparlementaires (CL/214/14-P.1)	22
15.	Élections au Comité exécutif (CL/214/15-P.1).....	22
16.	Prix Cremer-Passy de l'UIP (CL/214/16-P.1)	23
17.	Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine (CL/214/17-R.1)	32
18.	Activités des organes pléniers et comités spécialisés (CL/214/18-P.1)	
	a) Comité des droits de l'homme des parlementaires (CL/214/18a)-R.1)	23 ; 33
	b) Forum des femmes parlementaires (CL/214/18b)-R.1)	35
	c) Forum des jeunes parlementaires de l'UIP (CL/214/18c)-R.1)	35
	d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient (CL/214/18d)-R.1)	36
	e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire (CL/214/18e)-R.1)	37
	f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes (CL/214/18f)-R.1)	33
	g) Groupe consultatif sur la santé (CL/214/18g)-R.1)	38
	h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/214/18h)-R.1).....	39
	i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/214/18i)-R.1)	40
	j) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/214/18j)-R.1)	40
19.	Rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP (CL/214/19-R.1).....	41
20.	Divers.....	43

Première séance

Lundi 14 octobre 2024
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La Présidente souhaite la bienvenue aux participants à cette nouvelle session du Conseil directeur, où les parlementaires du monde entier se rencontrent pour discuter de questions d'intérêt mutuel, et les remercie pour leur dévouement et leur engagement à défendre les idéaux de l'UIP et à participer à ses Assemblées semestrielles et leurs réunions connexes. Elle dit avoir hâte de découvrir, lors du volet spécial de l'Assemblée consacré à la redevabilité, les politiques et autres mesures prises par les Parlements membres dans leurs pays respectifs pour mettre en œuvre les résolutions et décisions de l'UIP.

Elle indique que l'UIP a toujours été fière de mettre le dialogue et la diplomatie parlementaire au service de la paix et de la sécurité et que cette question sera inévitablement abordée à la présente Assemblée, compte tenu de la détérioration du contexte géopolitique international. Elle explique que les réunions mondiales de l'UIP sont donc scrutées car le monde souhaite connaître le point de vue des parlementaires sur les menaces actuelles et sur d'autres questions importantes. Elle ajoute que la 149^e Assemblée constitue une formidable occasion d'accroître les efforts et de promouvoir des idées novatrices pour préserver la paix, notamment par l'adoption d'une résolution sur un point d'urgence, qui s'est avérée difficile à obtenir ces derniers temps, mais qui démontrera que les parlementaires prennent leurs responsabilités.

Elle explique que le vaste programme de l'Assemblée témoigne du dynamisme de l'UIP et de la capacité de ses Membres à s'unir et à travailler sur de nombreux sujets pour trouver des solutions durables aux grands défis contemporains. Elle conclut son intervention en souhaitant à chacun une Assemblée riche en débats fructueux sur les grandes questions d'intérêt mondial.

Le Secrétaire général souhaite également la bienvenue aux participants à Genève, siège de la Mère des parlements, l'autre nom de l'UIP, et dit que la situation mondiale est peut-être désastreuse, mais qu'il est essentiel de ne pas perdre espoir. Il indique que les parlementaires sont venus en nombre des quatre coins du monde pour participer à l'Assemblée de l'UIP, unis par un même objectif : réfléchir à ce qu'ils peuvent entreprendre pour améliorer les choses. Il explique qu'en tant que représentants des peuples du monde, les parlementaires peuvent agir en ce sens, sans désespérer ni se laisser décourager par les difficultés que cela suppose. Il conclut son propos en soulignant que les peuples seront attentifs à leurs paroles et à leurs actes pendant l'Assemblée et qu'ils seront déçus si les parlementaires ne se montrent pas à la hauteur des attentes.

Point 1 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(CL/214/A.1-rev.3)

L'ordre du jour est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA 213^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR

(CL/213/SR)

Le compte rendu de la 213^e session du Conseil directeur est approuvé.

Point 3 de l'ordre du jour

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA 149^e ASSEMBLÉE

La Présidente rappelle la pratique habituelle qui consiste à nommer le président de l'UIP pour présider les Assemblées qui se tiennent à Genève, où il n'y a pas de parlement hôte, et dit qu'elle considère que le Conseil souhaite qu'elle assume la présidence de la 149^e Assemblée.

Il en est ainsi décidé.

Point 4 de l'ordre du jour

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

a) Sur ses activités depuis la 213^e session du Conseil directeur

La Présidente, illustrant son rapport à l'aide d'un diaporama, explique que, depuis la 213^e session du Conseil directeur, sa priorité absolue parmi les huit grandes activités qu'elle mène a été de soutenir les régions en proie à des conflits. Elle dit qu'à la suite des discussions qu'elle a eues en mars 2024 avec le Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, elle s'est rendue en Fédération de Russie, où elle a pris la parole au dixième Forum parlementaire des BRICS à Saint-Pétersbourg et que, conformément à l'esprit de dialogue de l'UIP, elle s'est entretenue avec la Présidente du Conseil de la Fédération et le Président de la Douma d'État, ainsi qu'avec le Président Poutine, sur des questions d'une grande importance pour l'UIP, notamment les décisions de l'Organisation relatives à l'Ukraine. Elle ajoute qu'elle a été en contact, dans le même esprit, avec plusieurs dirigeants ukrainiens, qu'elle se réjouit de rencontrer, notamment le Président Zelensky, lors d'une prochaine visite à Kyïv, la visite initialement prévue ayant dû être reportée en raison de l'empêchement de M. Zelensky, qui s'était rendu à l'étranger pour assister au sommet de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Elle rappelle qu'elle présentera ensuite un rapport complet au Groupe de travail et au Comité exécutif sur ses visites dans les deux pays.

Sur le plan diplomatique, elle indique qu'elle s'est entretenue en Égypte avec le Premier Ministre et le Président du parlement sur la paix au Moyen-Orient ainsi que sur le projet d'ouverture d'un Bureau régional de l'UIP au Caire, sur lequel l'Organisation travaille en étroite collaboration avec le Parlement égyptien. Elle précise que les autorités égyptiennes et l'UIP se sont engagées à poursuivre leurs efforts conjoints pour rétablir la paix et la sécurité au Moyen-Orient par le dialogue et la diplomatie parlementaire.

S'agissant du renforcement de la résilience et de l'innovation au parlement, elle dit qu'elle a assisté aux célébrations organisées à Pékin à l'occasion des 40 ans d'affiliation de l'Assemblée populaire nationale chinoise à l'UIP, qu'elle a eu des discussions approfondies, notamment avec le Président chinois, Xi Jinping, sur le rôle de la Chine dans les travaux de l'UIP et le soutien apporté par le pays à ces travaux, et qu'elle a remercié la Chine à cet égard.

En ce qui concerne la promotion de la participation des jeunes et des femmes, elle souligne qu'elle a pris la parole lors de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP qui s'est tenue récemment à Erevan (Arménie), où elle s'est entretenue avec le Président du Parlement arménien au sujet de la participation des jeunes et des femmes à la vie politique et a salué la forte participation des jeunes aux prises de décision en Arménie, notamment au Parlement. Elle a aussi rencontré le Président et le Premier Ministre arméniens pour discuter de questions liées à la paix, compte tenu des tensions qui règnent actuellement dans la région. Elle s'est également rendue en Hongrie, où la représentation des femmes au Parlement est inférieure à la moyenne mondiale, et où elle a rencontré, avec la Présidente du Bureau des femmes parlementaires, le Président du Parlement et le Président de la République pour discuter de l'intégration de la dimension de genre au Parlement et dans d'autres organes décisionnels. En plus de ces visites, elle a adressé un message vidéo au quatrième Forum des femmes eurasiennes, sur le thème *Les femmes au service du renforcement de la confiance et de la coopération mondiale*.

Pour ce qui est de promouvoir la diplomatie parlementaire mondiale, elle explique qu'elle a pris la parole lors du Forum parlementaire mondial 2024, organisé à Washington en avril 2024 par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, en présentant aux participants l'UIP et ses valeurs. Elle a également été invitée à participer à la 22^e réunion des présidents de parlement du

G7 à Vérone (Italie), où elle a prononcé des allocutions devant les dirigeants parlementaires du G7 sur l'interconnexion entre la sécurité et le développement, le soutien du G7 à l'Afrique et à la Méditerranée, ainsi que sur l'intelligence artificielle et le rôle des parlements dans la transformation numérique. Elle a eu des entretiens bilatéraux avec les présidents de parlement présents et a réactivé avec succès les relations de l'UIP avec le G7 et le Congrès des États-Unis d'Amérique.

En juillet 2024, à New York, elle a participé au Forum parlementaire à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable 2024, où elle a souligné les difficultés rencontrées par certains dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. En septembre 2024, également à New York, elle a pris la parole au Sommet de l'avenir, au cours duquel le Pacte pour l'avenir a été adopté, et a exprimé la volonté de l'UIP de poursuivre son étroite collaboration avec l'ONU, notamment par l'intermédiaire de la Commission permanente des Affaires des Nations Unies de l'UIP.

En ce qui concerne les problèmes mondiaux urgents, elle indique qu'elle a participé en mai 2024 à une importante réunion-débat ministérielle sur l'utilisation du nucléaire, la non-prolifération et le désarmement, à l'occasion de la Conférence internationale sur la sécurité nucléaire qui s'est tenue à Vienne (Autriche) et à laquelle l'UIP était invitée pour la première fois en tant qu'observateur, et qu'elle a également rencontré lors de ce déplacement le Président du Parlement autrichien pour débattre de questions importantes. Le 15 septembre 2024, à l'occasion de la Journée internationale de la paix et de la Journée internationale de la démocratie, elle a publié un message vidéo dans lequel elle a développé les thèmes de la paix, de la sécurité et de la démocratie au sein du parlement.

Pour ce qui a trait au renforcement de la coopération parlementaire, elle fait observer que le Comité exécutif s'est réuni à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) en juin 2024, qu'elle a prononcé un discours à la 55^e Assemblée plénière du Forum parlementaire de la Communauté de développement de l'Afrique australe en Angola en juillet 2024 et qu'elle a rencontré le Président du Parlement indien et le Président indien Modi lors d'une visite officielle à New Delhi. Ils ont notamment discuté de la coopération entre l'UIP et l'Inde et du travail accompli par les centres d'excellence indiens pour la formation des parlementaires et du personnel parlementaire. En septembre 2024, elle a rencontré à Dubaï le Président du Conseil national de la Fédération des Émirats arabes unis, avec qui elle a discuté notamment du Moyen-Orient et de la paix, ainsi que de l'autonomisation des femmes et de la promotion de l'innovation.

En résumé, dans le cadre des activités qu'elle a menées au nom des Parlements membres de l'UIP au cours des six derniers mois, elle a effectué 15 visites à l'étranger, publié, outre les deux messages vidéo déjà mentionnés, un troisième à l'occasion du Jour de l'indépendance du Mexique en septembre 2024, et présidé quatre réunions en ligne sur le Prix Cremer-Passy 2024, qui sera remis à la présente Assemblée. Elle conclut son intervention en soulignant que le but de ces activités était de favoriser et de faire progresser une diplomatie parlementaire constructive et pacifique en tant que pierre angulaire de l'action de l'UIP.

M. M. Al-Mandalawi (Iraq) dit qu'il salue tous les participants à l'Assemblée, sauf ceux d'un État qui, depuis plus d'un an, extermine des femmes, des enfants et des civils et cherche à détruire la vie à Gaza et maintenant au Liban, et ajoute que le gouvernement extrémiste de ce pays est capable d'étendre la guerre à l'ensemble de la région. Il estime que plutôt que de se rendre en Fédération de Russie, la Présidente de l'UIP aurait dû aller à Gaza, qui est le théâtre de destructions et d'un génocide et dont les habitants se voient refuser les produits de première nécessité afin de les obliger à se déplacer encore davantage. Il demande pendant combien de temps le monde, notamment certains pays occidentaux et surtout les États-Unis d'Amérique, restera-t-il sourd, aveugle et muet face à ces atrocités et à ces crimes odieux commis en violation du droit international. Il demande également pendant combien de temps l'État voyou responsable des faits qu'il vient de décrire continuera-t-il à être soutenu et à demeurer au-dessus des lois. Il conclut son propos en appelant à mettre un terme à ce terrorisme d'État et en suggérant à la Présidente de l'UIP de se rendre à Gaza et dans le sud du Liban.

M. V. Semeska (Lituanie) demande à la Présidente de l'UIP ce qu'elle a ressenti en serrant la main du Président Poutine, qui est accusé de crimes de guerre. Qui l'a mandatée pour se rendre en Fédération de Russie au nom de l'UIP ? En quoi cette visite a été bénéfique pour la démocratie et non pour la propagande russe ? Et considère-t-elle maintenant que s'être rendue en Fédération de Russie avant de rendre visite à la victime, l'Ukraine, a été une erreur regrettable ?

M. A. Gerasymov (Ukraine) fait remarquer que la Présidente de l'UIP a rencontré M. Poutine quelques jours seulement après qu'un important hôpital pour enfants de Kyïv ait été détruit par une attaque de missiles russes. Il demande quand le Conseil directeur peut espérer recevoir un compte rendu complet de la rencontre, si elle a discuté avec lui des résolutions de l'UIP relatives à l'agression russe contre l'Ukraine, si elle a soulevé la question des enfants ukrainiens enlevés, et pourquoi les demandes d'informations écrites de la part des délégations et des groupes géopolitiques sont restées lettre morte. Il estime que ces visites n'ont d'autre effet que de prolonger la guerre en Ukraine et les souffrances engendrées dans le monde entier par la crise alimentaire qui en découle.

Mme J. Kwan (Canada) souligne que le Président Poutine mène une guerre illégale contre l'Ukraine et déclare qu'il est essentiel, en vertu du principe de redevabilité, que la Présidente de l'UIP fournisse des réponses sur ce qu'elle lui a exactement communiqué au nom de l'Organisation et sur la réponse qu'elle a reçue du Président russe. Elle précise que le Canada se tient aux côtés de l'Ukraine.

M. P. Katjavivi (Namibie) remercie la Présidente de l'UIP pour son rapport et déclare que la longue liste d'activités qu'elle a menées pour promouvoir la diplomatie parlementaire est remarquable et atteste de sa détermination à faire progresser les travaux de l'UIP.

M. S. Soendergaard (Danemark) félicite lui aussi la Présidente de l'UIP pour le grand nombre d'activités qu'elle a menées et lui demande pourquoi elle n'a toujours pas rencontré le Président ukrainien Zelensky, alors que trois mois se sont écoulés depuis sa rencontre avec l'agresseur. Il dit que cette omission constitue un échec, surtout lorsque l'on considère la position claire de l'UIP sur le conflit russo-ukrainien, à savoir que les actions de la Fédération de Russie sont contraires au droit international et que l'Ukraine est la victime de ce conflit.

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), s'exprimant en sa qualité de Président du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, rappelle que, depuis sa création, le Groupe de travail s'est réuni à plusieurs reprises avec des représentants parlementaires des deux parties. Il indique que, lors de sa dernière réunion avec la Présidente de l'UIP, en mars 2024, le Groupe a demandé à cette dernière de l'aider dans son travail en dialoguant avec les pouvoirs exécutifs russe et ukrainien. Il explique que la Présidente avait d'abord prévu de rencontrer le Président Zelensky, mais que leur rencontre a malheureusement été annulée au dernier moment, car elle coïncidait avec la participation de ce dernier au Sommet de l'OTAN à Washington. Il ajoute que, conformément à son emploi du temps, elle a ensuite participé au dixième Forum parlementaire des BRICS à Saint-Pétersbourg et que c'est la raison pour laquelle elle a d'abord rencontré le Président Poutine et non pas le Président Zelensky.

M. K. Kosachev (Fédération de Russie) fait remarquer que les critiques adressées à la Présidente de l'UIP proviennent exclusivement de membres du Groupe des Douze Plus et dit que le Groupe veut la contraindre à n'exprimer que sa position. Il estime qu'un tel comportement est inqualifiable et inacceptable et souligne que l'UIP ne se résume pas à un seul groupe géopolitique. Quant au récent forum parlementaire des BRICS, auquel 18 parlements étaient représentés, il indique que la Présidente de l'UIP a accepté d'y participer par devoir. Il rappelle que la Fédération de Russie assure actuellement la présidence des BRICS et dit qu'il est donc normal que le forum ait eu lieu sur le territoire russe et que le Président russe y ait prononcé un discours. Il poursuit en indiquant que c'est donc normal que M. Poutine ait rencontré les présidents de parlement présents à l'événement, dont la Présidente de l'UIP, qui a agi dans le cadre de ses pouvoirs et de ses fonctions. Il conclut son intervention en encourageant la Présidente de l'UIP à poursuivre son action et en remerciant le Groupe de travail de l'UIP pour ses travaux qui visent à trouver des solutions acceptables pour les deux parties au conflit.

La Présidente répond aux préoccupations exprimées en rappelant que la première visite qu'elle a effectuée après son accession à la présidence de l'UIP en octobre 2023 a été en Palestine et en Israël et que cela démontre clairement qu'elle est loin d'ignorer la situation dans la région. Elle souligne que l'UIP traite tous les conflits sur un pied d'égalité et que l'Organisation s'intéresse donc non seulement au Moyen-Orient et à l'Ukraine, mais aussi à des pays comme la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Yémen. Par souci de transparence, elle indique que l'UIP peut fournir des copies de sa correspondance avec

les autorités russes et ukrainiennes, dont il ressort que la Présidente avait initialement prévu de se rendre d'abord en Ukraine, puis en Fédération de Russie. Elle explique qu'après le report de sa visite en Ukraine pour la raison déjà évoquée, il n'était pas logique qu'elle ne participe pas au Forum parlementaire des BRICS, compte tenu notamment des principes de dialogue et de diplomatie parlementaire défendus par l'UIP. Elle ajoute qu'au lieu d'être remerciée pour ce qu'elle a fait, elle est critiquée pour ce qu'elle n'a pas fait. Elle fait remarquer qu'on ne lui a pas posé ce type de questions lorsqu'elle s'est rendue en Palestine et en Israël et espère qu'il en sera de même lors de ses futurs déplacements dans d'autres pays. Elle rappelle qu'elle a été élue pour remplir un mandat et estime qu'on devrait lui faire confiance pour le remplir plutôt que de l'attaquer sans raison.

Elle dit avoir répondu de son mieux aux questions concernant sa rencontre avec le Président Poutine et qu'elle n'aurait d'ailleurs pas sollicité une telle rencontre en dehors de son action en faveur de l'Ukraine. Elle ajoute qu'elle traite les Parlements membres de l'UIP avec dignité et respect et demande que le même traitement lui soit accordé en retour. Elle souligne qu'elle est déterminée à poursuivre ses efforts pour faire progresser la diplomatie parlementaire, qu'elle honorera toujours les idéaux de l'UIP et qu'elle ne fait qu'utiliser les pouvoirs dont elle dispose pour obtenir justice pour les femmes et les enfants qui souffrent en Ukraine. Elle dit qu'elle devrait pouvoir diriger l'UIP conformément aux principes de l'Organisation et qu'elle continuera à faire de son mieux pour y parvenir.

Pour ce qui est des autres questions qui ont été soulevées, elle indique que les résolutions de l'UIP mentionnées ont été communiquées et évoquées à de nombreuses reprises et qu'elle a bien soulevé l'importante question des enfants ukrainiens enlevés, sur laquelle l'UIP continue de travailler via son Groupe de travail. Elle conclut son propos en affirmant qu'elle a répondu à toutes les demandes d'information écrites qui lui ont été adressées, que les questions et les réponses ont été communiquées au Secrétaire général de l'UIP et qu'elles sont conservées dans les archives pour que chacun puisse les consulter.

Mme A. Shkrum (Ukraine), rappelle que la Présidente de l'UIP, en tant que membre de la délégation tanzanienne, a voté en faveur des deux résolutions de l'UIP adoptées à l'unanimité (en 2022 et 2023) qui appellent à la fin de l'agression russe contre l'Ukraine et dit qu'elle n'a aucun doute sur le fait que la Présidente a abordé ces résolutions et leur contenu avec le Président Poutine. Elle lui demande néanmoins d'utiliser à bon escient la confiance qui lui a été accordée, de faire preuve à l'avenir d'une plus grande transparence et de respecter davantage l'Organisation qu'elle préside.

b) Sur les activités du Comité exécutif

La Présidente indique qu'au cours des six derniers mois, le Comité exécutif s'est réuni à Zanzibar (République-Unie de Tanzanie) le 19 juin 2024, en ligne le 18 juillet 2024 et à Genève le 11 octobre 2024, et qu'il se réunira à nouveau le 16 octobre 2024. Elle explique qu'outre les discussions dont il sera rendu compte aux points concernés de l'ordre du jour, le Comité exécutif a autorisé en juin 2024 l'UIP à conclure trois protocoles d'accord, signés depuis par le Secrétaire général, avec des institutions dont la collaboration avec l'Organisation a des conséquences importantes sur son programme et ses ressources, à savoir : un organe de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), dénommé Initiative de développement de l'INTOSAI, qui s'emploie depuis plusieurs années à renforcer la redevabilité au parlement ; l'Institut pour l'économie et la paix, un groupe de réflexion qui participe aux travaux de l'UIP en matière de lutte contre le terrorisme ; et le Centre mondial Roi Hamad pour la coexistence pacifique, qui collabore avec l'UIP depuis la 146^e Assemblée tenue à Manama en mars 2023.

Elle poursuit en indiquant que le Comité exécutif a également pris connaissance des rapports des Membres sur la mise en œuvre des décisions de l'UIP, une exigence statutaire qui prend la forme d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de Parlements membres. Elle dit que le Comité a noté avec satisfaction l'augmentation du taux de réponse, qui a atteint 81 %, et qu'il remercie tous les Membres qui ont répondu à l'enquête. Elle ajoute que le Comité encourage tous les Parlements membres à répondre aux prochaines enquêtes, car elles permettent de mesurer la mise en œuvre effective des décisions de l'UIP.

Pour ce qui est des projets de bureaux régionaux de l'UIP en Uruguay et en Égypte, elle fait savoir que le Comité exécutif a pris note des dernières évolutions, notamment des progrès accomplis vers la conclusion d'un accord de siège avec l'Égypte. Elle indique que le Comité

exécutif a également pris note des diverses initiatives engagées, par exemple les campagnes d'information lors des Assemblées ou les formations à l'intention du Secrétariat de l'UIP, pour mettre en œuvre et promouvoir les politiques récentes de l'Organisation, notamment celles relatives à la transparence, à la redevabilité et à l'ouverture, ou encore celle sur la conduite des responsables de la gouvernance de l'UIP. Elle précise que le Comité exécutif encourage le Secrétariat de l'UIP à mener des campagnes similaires et à renforcer les capacités des Parlements membres afin de garantir la bonne mise en œuvre de ces politiques. Elle dit que le Comité exécutif a également pris note de l'élaboration d'une politique sur les lanceurs d'alerte qui permettra au personnel de l'UIP et à d'autres fonctionnaires de signaler tout acte répréhensible sans craindre de subir des représailles. Elle fait savoir que le Comité exécutif invite également les groupes géopolitiques qui n'ont pas encore présenté de candidat au Groupe de travail sur la transparence, la redevabilité et l'ouverture, à savoir le Groupe africain, le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe Asie-Pacifique, à le faire sans tarder.

Elle ajoute que le Comité exécutif a été informé des récentes évolutions concernant le personnel du Secrétariat de l'UIP, notamment de plusieurs promotions bien méritées accordées par le Secrétaire général. Elle explique que le Comité a remercié les membres du personnel qui ont pris leur retraite, ou qui s'approprient à le faire, pour leur précieuse contribution aux activités de l'Organisation, et leur a souhaité plein succès dans leurs projets futurs. Il a également félicité les membres du personnel qui ont été promus.

En ce qui concerne l'Association des secrétaires généraux des parlements (ASGP), qui célèbre son 75^e anniversaire au cours de la présente Assemblée, elle indique que le Comité exécutif a pris note du récent rapport établi par le Président de l'ASGP et a salué l'excellente coopération entre l'Association et l'UIP depuis la création de l'ASGP.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de son rapport sur ses activités et celles menées par le Comité exécutif depuis la 213^e session.

Il en est ainsi décidé.

Points 6 et 7 de l'ordre du jour

SITUATION FINANCIÈRE DE L'UIP

(CL/214/6-R.1)

BUDGET CONSOLIDÉ POUR 2025

(CL/214/7-P.1)

M. M. Dick (Australie), membre du Comité exécutif et Président du Sous-Comité des finances, après avoir rendu hommage à son prédécesseur, M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), pour ses services, déclare, en présentant la situation financière de l'UIP au 31 juillet 2024, telle que décrite dans le document CL/214/6-R.1, que l'exécution du budget de l'Organisation pour 2024 est à ce jour conforme aux prévisions et que les finances de l'UIP sont saines et stables. Il souligne que les marchés mondiaux de l'investissement ont connu un début d'année positif en 2024 et que le portefeuille d'investissement de l'UIP et de sa Caisse de prévoyance désormais close affiche à ce jour un rendement de 6 %. Il précise que la situation des contributions volontaires est tout aussi positive pour le reste de l'année en cours.

Pour ce qui est des arriérés de contributions, qui s'élèvent actuellement à 2,1 millions de CHF, et de la situation de certains Parlements membres qui accumulent des arriérés de longue date, il dit qu'il faut poursuivre les efforts au sein des groupes géopolitiques de l'UIP pour que cette question reste au centre des préoccupations. Il indique que certains de ces arriérés ont été payés récemment et que les Membres concernés peuvent ainsi exercer pleinement leurs droits de vote et de participation au cours de cette semaine importante pour l'UIP.

En ce qui concerne le projet de budget consolidé 2025 présenté dans le document CL/214/7-P.1, il explique que des dépenses de fonctionnement brutes de 18,2 millions de CHF sont prévues pour poursuivre les travaux de l'UIP en lien avec les cinq objectifs de sa Stratégie 2022-2026, en mettant l'accent sur certains domaines spécifiques mis en évidence dans le document, notamment l'égalité des sexes et les droits des femmes, l'action climatique, et la paix et la sécurité. Il ajoute que, pour améliorer son impact et son action, l'UIP continuera également d'investir dans la transformation numérique.

S'agissant des recettes, il dit que le budget ordinaire comprend une augmentation de 3 % du total des contributions statutaires, ainsi qu'en a décidé le Conseil directeur, afin de ramener progressivement les contributions à leur niveau de 2011 d'ici à la fin de la période couverte par l'actuelle Stratégie. Il indique que, grâce aux efforts de mobilisation des ressources, 4,3 millions de CHF de contributions volontaires, soit 24 % du budget total, sont attendus en 2025, ce qui représente une légère augmentation attribuable à la reconduction espérée de plusieurs subventions pluriannuelles importantes. Il souligne que tous les Parlements membres de l'UIP sont invités à contribuer à cette mobilisation au sein de leur pays et de leur groupe géopolitique. Il conclut son intervention en précisant que le Comité exécutif et le Sous-Comité des finances approuvent le projet de budget consolidé pour 2025 et recommandent son adoption par le Conseil directeur, et qu'ils remercient également le Secrétariat de l'UIP pour son indéfectible soutien.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver la situation financière de l'UIP et adopter le projet de budget consolidé pour 2025.

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

a) Examen des demandes relatives aux affiliations à l'UIP et au statut d'observateur (CL/214/10a)-P.1)

La Présidente explique qu'en tant qu'organisation mondiale des parlements nationaux chargée de représenter les 46 000 parlementaires du monde entier, la force de l'UIP réside dans sa capacité à défendre le principe d'inclusion et à fournir à tous les parlements nationaux, quelle que soit leur taille, une tribune permettant de promouvoir la diplomatie et la coopération parlementaires sur les grandes questions d'intérêt mondial. Elle note que, pour ce faire, tous les parlementaires doivent pouvoir faire entendre leur voix et que cette démarche s'inscrit dans la logique de l'objectif de longue date de l'Organisation visant à atteindre l'universalité. Elle rappelle que d'importants progrès ont été réalisés dans ce sens en 2023, avec l'affiliation des Parlements du Libéria et des Bahamas. La Présidente conclut son propos en indiquant que l'UIP souhaite la bienvenue à une délégation du Parlement du Brunéi Darussalam, qui participe à la 149^e Assemblée en tant qu'observateur en vue de sa possible affiliation à l'UIP dans un avenir proche.

M. P. Osman (Brunéi Darussalam), s'exprimant en qualité d'observateur à l'invitation de la Présidente, déclare que sa délégation espère en effet pouvoir participer aux futures Assemblées de l'UIP, après sa première participation à l'actuelle Assemblée.

La Présidente dit que l'UIP sera heureuse d'accueillir le Parlement du Brunéi Darussalam parmi ses Membres et rappelle que le Président du Sénat de Jamaïque a assisté à la 148^e Assemblée en qualité d'observateur en vue de faire retourner le Parlement jamaïcain dans le giron de l'UIP et de renforcer la présence des États des Caraïbes et des petits États insulaires en développement (PEID) au sein de l'Organisation. Elle dit que le Comité exécutif a reçu récemment la communication annexée au document CL/214/10a)-P.1 et qu'il a approuvé à l'unanimité la demande de réaffiliation du Parlement jamaïcain à l'UIP qui y est contenue.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette demande, telle que recommandée par le Comité exécutif, auquel cas le Parlement jamaïcain deviendra le 181^e Parlement membre de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

M. T. Tavares-Finson (Jamaïque) qualifie la réaffiliation de son Parlement à l'UIP d'événement capital dont il se sent profondément honoré et souligne que la réintégration de la Jamaïque dans cette auguste organisation confirme l'engagement de longue date de son petit pays insulaire en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance. Il ajoute que le processus de réaffiliation s'est déroulé sans heurts grâce au remarquable soutien administratif fourni par le Secrétaire général de l'UIP et ses collaborateurs.

Il explique que la mission de l'UIP rejoint les idéaux du Gouvernement et du peuple jamaïcains, qui croient fermement au pouvoir du dialogue, de la coopération et du respect mutuel pour faire progresser la paix, la démocratie et le développement durable. Il dit que la Jamaïque a la ferme intention de contribuer aux discussions de l'UIP sur les grandes questions mondiales qui rejoignent les valeurs fondamentales inscrites dans sa Constitution et qui occupent une place centrale dans la façon dont le pays aborde les affaires nationales et internationales. Il précise que la Jamaïque continuera à faire entendre la voix des PEID au sein de l'UIP pour faire en sorte que leurs défis et points de vue particuliers soient pris en compte dans le discours mondial. Il affirme que son pays espère que l'UIP accordera une attention particulière à la situation en Haïti et en République bolivarienne du Venezuela, notamment en ce qui concerne la revendication actuelle de cette dernière sur l'intégrité territoriale du Guyana, et que la Jamaïque est entièrement disposée à communiquer aux Parlements membres de l'UIP ses bonnes pratiques ainsi que des informations détaillées sur le bon fonctionnement de son parlement des jeunes et d'autres initiatives. Il indique que l'amélioration de l'efficacité opérationnelle du Parlement jamaïcain par la transformation numérique constitue une priorité élevée. Il conclut son propos en déclarant que le Parlement jamaïcain est très heureux d'avoir réintégré l'UIP et qu'il a hâte de collaborer avec les autres Parlements membres et de contribuer à la réalisation de la vision de l'Organisation de mettre la démocratie et les parlements au service des citoyens pour promouvoir la paix et le développement.

La Présidente, remerciant M. Tavares pour son intervention et souhaitant la bienvenue au Parlement jamaïcain au sein de l'UIP, invite tous les Parlements membres à redoubler d'efforts pour que l'UIP atteigne son objectif d'universalité.

S'agissant de la demande de statut d'observateur reçue de la Ligue des parlementaires pour Al-Qods et la Palestine, elle fait observer que le Comité exécutif a confirmé qu'une demande similaire de la même organisation, mais sans les mots "et la Palestine" dans son nom, a été rejetée à Manama en mars 2023. Elle déclare que le Comité exécutif recommande par conséquent de maintenir sa décision antérieure sur cette question. Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 10 h 55.

Deuxième séance

Judi 17 octobre 2024
(matin)

La séance est ouverte à 9 h 15 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

Point 5 de l'ordre du jour

RAPPORT INTÉRIMAIRE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DE L'UIP DEPUIS LA 213^e SESSION DU CONSEIL DIRECTEUR (CL/214/5-R.1)

Le Secrétaire général, illustrant à l'aide d'un diaporama son rapport intérimaire sur les activités menées par l'UIP au cours des six derniers mois, tel qu'il figure dans le document CL/214/5-R.1, dit que ce rapport doit être pris en compte conjointement avec celui présenté à la séance précédente par la Présidente de l'UIP sur les activités qu'elle a menées pendant la même période. Il indique que le Rapport d'impact de l'UIP pour 2024, qui sera présenté lors de la 150^e Assemblée à Tachkent, livrera un aperçu plus complet de la situation.

Il explique que, conformément au mandat de l'UIP et à sa Stratégie 2022-2026, les activités de l'Organisation visent à faire en sorte que chaque voix soit entendue et à bâtir un écosystème avec les partenaires en vue de promouvoir la démocratie pour tous, en mettant l'accent sur les quatre domaines d'action jugés prioritaires : les changements climatiques ; la démocratie, les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes ; la paix et la sécurité ; et le développement durable. Il souligne que le volume et l'ampleur des travaux menés ces derniers mois sont confirmés par les chiffres figurant dans le document CL/214/5-P.1 à propos des activités nationales de soutien et des événements régionaux et mondiaux. Il dit qu'il en va de même pour les dernières publications de l'UIP, par exemple le *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement*, qui contribuent à remplir le mandat de l'Organisation en abordant des questions telles que la transformation numérique des parlements, la sécurité humaine, l'action climatique, les femmes en politique et l'IA générative dans les parlements.

Pour ce qui est des activités menées dans le cadre de l'Objectif stratégique 1, qui vise à renforcer les capacités des parlements et à les rendre plus efficaces, le Secrétaire général indique qu'elles sont demeurées axées sur le travail essentiel de défense des droits de l'homme des parlementaires ne cesse de croître, que cette situation est regrettable et intenable, et que les parlementaires doivent agir davantage pour manifester leur solidarité avec leurs collègues des quatre coins du monde qui voient leurs droits bafoués dans l'exercice de leurs fonctions. Il souligne que parmi les cas particulièrement préoccupants figure celui de l'ancien Président de l'UIP, M. Saber Chowdhury (Bangladesh), qui a été arrêté pour de multiples accusations de meurtre à la suite des récents troubles politiques survenus dans son pays. Il précise que M. Chowdhury a depuis été libéré sous caution, en partie grâce à la pression exercée par l'UIP, qui suit les cas d'autres parlementaires toujours emprisonnés. Le Secrétaire général poursuit en indiquant que l'UIP continue également à travailler sur la question de la violence à l'égard des femmes parlementaires en étendant par exemple ses travaux à la région Asie-Pacifique afin de mieux faire comprendre le problème et d'inciter les parlementaires à agir de façon plus énergique contre ce fléau. Il indique que l'UIP participe en outre à de nombreux programmes de renforcement des capacités parlementaires afin d'accroître l'efficacité dans des domaines clés tels que les droits de l'homme, l'égalité des sexes, les technologies de l'information et de la communication, la diplomatie, la paix et les transitions parlementaires, le climat et la santé. Il ajoute que les indicateurs pour des parlements démocratiques élaborés par l'UIP constituent un outil d'auto-évaluation utile pour les parlements. Il souligne que, grâce à l'attention particulière qu'elle porte à l'assistance aux parlements en transition, notamment en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, l'UIP est parvenue à créer une communauté regroupant ces parlements afin de recenser les défis collectifs et individuels auxquels ils sont confrontés. Il précise que l'UIP continue également de développer auprès des petits États insulaires en développement (PEID) un sentiment d'appartenance à l'Organisation en les aidant à mieux faire face à la menace existentielle que constituent pour eux les changements climatiques.

Pour ce qui est de l'Objectif stratégique 2, qui vise à promouvoir des parlements inclusifs et représentatifs, le Secrétaire général explique que l'UIP a continué d'encourager l'inclusion des femmes et des jeunes dans les processus politiques de nombreux pays et que l'Organisation remercie les présidents de parlement des pays concernés pour leur étroite collaboration avec l'UIP.

En ce qui concerne l'Objectif stratégique 3, qui vise à soutenir la résilience et la capacité d'innovation des parlements, il indique que les activités de l'UIP ont une fois de plus consisté à aider les parlements à utiliser les nouvelles technologies et les innovations scientifiques pour améliorer leur fonctionnement, relever les défis et combler la fracture numérique. Il dit que les activités demeurent centrées sur l'utilisation de l'IA au sein des parlements, notamment grâce aux travaux du Centre pour l'innovation au parlement et à la publication de notes d'information, de lignes directrices et du *Rapport mondial 2024 sur l'e-Parlement* qu'il a déjà mentionné. Il souligne que, dans le cadre de ses efforts visant à forger de nouveaux partenariats pour bâtir un écosystème parlementaire, l'UIP a signé plusieurs accords de coopération et continuera de rechercher d'autres ressources et opportunités similaires pour poursuivre son action.

En ce qui concerne l'Objectif stratégique 4, qui vise à favoriser l'action parlementaire collective, il explique que les événements comme les Assemblées de l'UIP sont utiles pour réunir les parlementaires du monde entier et leur permettre d'exprimer leurs points de vue et ceux des citoyens sur les questions de gouvernance mondiale. Il fait remarquer que les thèmes abordés sont nombreux et toujours pertinents, et qu'ils sont complétés par une multitude de manifestations parallèles très intéressantes. Il indique que le projet politique de l'UIP à l'ONU fonctionne bien, qu'il comprend des programmes de coopération avec divers organismes spécialisés des Nations Unies et que de nombreux Parlements membres de l'UIP bénéficient de ces programmes. Il déclare que les activités menées par l'UIP pour accroître la participation et la contribution des parlements aux processus de l'ONU portent également leurs fruits, comme en témoigne notamment le solide engagement pris par l'ONU dans le Pacte pour l'avenir, adopté lors du récent Sommet de l'avenir, de renforcer cette participation et de relever les défis mondiaux en concertation avec les parlements nationaux et l'UIP. Il précise que cet engagement exceptionnel témoigne de la reconnaissance croissante des rôles législatif, budgétaire et de contrôle exercés par les parlementaires. Il souligne que de nombreux responsables de l'UIP, dont lui-même et la Présidente, ont fièrement représenté l'Organisation à ce sommet et qu'il a en outre eu le privilège de prendre la parole lors d'une session spéciale du Conseil de sécurité de l'ONU sur le leadership pour la paix, au cours de laquelle il a rappelé le point de vue des milieux parlementaires sur les moyens de collaborer avec les autorités gouvernementales en vue d'améliorer la gouvernance mondiale. Il fait remarquer qu'outre sa participation à de nombreuses autres manifestations de l'ONU, comme le récent Forum politique de haut niveau sur le développement durable, l'UIP fait l'objet d'une grande attention de la part du Secrétaire général de l'ONU dans la perspective de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement en 2025, et que son chef de cabinet doit arriver à Genève le lendemain pour poursuivre les discussions sur ce sujet. Il indique par ailleurs que les efforts déployés pour accroître le nombre de Membres à l'UIP ont abouti à la réaffiliation du Parlement de Jamaïque lors de la présente Assemblée et que l'UIP espère qu'il en sera de même pour les parlements du Belize et du Brunéi Darussalam lors de la 150^e Assemblée. Il ajoute que, comme elle l'a mentionné dans son rapport sur ses activités, la Présidente de l'UIP a participé aux manifestations organisées par plusieurs Parlements membres pour célébrer l'anniversaire de leur longue collaboration avec l'Organisation et que l'UIP sera heureuse de participer à toute manifestation analogue organisée à l'avenir par d'autres Parlements membres.

En ce qui concerne l'Objectif stratégique 5, qui vise à renforcer la redevabilité à l'UIP, il dit que les Parlements membres ont rendu compte la veille, lors du volet spécial de l'Assemblée consacré à la redevabilité, des mesures qu'ils ont prises pour mettre en œuvre les décisions de l'UIP. Il précise que les actions entreprises pour améliorer la redevabilité et la transparence dans les travaux de l'UIP seront présentées sous un autre point de l'ordre du jour.

Enfin, s'agissant de la contribution de l'UIP à la paix et à la sécurité, le thème prioritaire de l'Organisation pour 2024, le Secrétaire général explique que l'UIP a utilisé la diplomatie parlementaire pour rapprocher certains pays en conflit, comme la Fédération de Russie et l'Ukraine, pour réunir les Parlements d'Arménie et d'Azerbaïdjan afin de consolider le processus de paix en cours entre ces deux pays, et pour œuvrer à la paix au Moyen-Orient via son Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Il affirme que ces exemples illustrent la priorité accordée par l'UIP aux activités en faveur de la paix dans un monde en proie aux crises. Pour résumer, il souligne que l'UIP s'efforce en permanence de remplir le mandat qui lui a été confié par les Parlements membres.

M. D. McGuinty (Canada), saluant les activités encourageantes et ciblées qui viennent d'être présentées et félicitant l'ensemble des membres du Comité exécutif d'avoir contribué à façonner et à diriger le travail phénoménal qui a été accompli, demande si des progrès ont été réalisés dans les échanges avec le Congrès des États-Unis d'Amérique, dont l'absence au sein de la famille de l'UIP constitue un manque évident. Il dit que l'affiliation des États-Unis d'Amérique serait une très bonne chose, notamment pour ce qui a trait à l'élaboration de la vision collective de l'Organisation, et que le Congrès des États-Unis d'Amérique pourrait de son côté profiter de l'expérience de l'UIP. Il ajoute qu'il faut inciter les parlementaires à aborder cette question dans leurs échanges avec les représentants des États-Unis d'Amérique, que ce soit dans les ambassades, lors de réunions ou dans tout autre contexte. Il conclut son propos en affirmant que cette démarche revêt une grande importance, notamment à l'approche des élections américaines et d'un éventuel changement d'administration à Washington.

M. D. Diallo (Burkina Faso) remercie chaleureusement le Secrétaire général pour son précieux soutien à l'Assemblée législative de la transition de son pays et indique que le récent séminaire de renforcement des capacités organisé par l'UIP à l'intention des parlementaires du Burkina Faso a été très utile pour les aider à améliorer leurs fonctions législatives et de contrôle et à répondre aux immenses défis sécuritaires et humanitaires auxquels le pays est confronté. Il ajoute que le soutien de l'UIP à la mise en œuvre des recommandations du séminaire et au renforcement des institutions publiques du pays serait le bienvenu. Il salue le leadership et le dynamisme exceptionnels de la Présidente de l'UIP et souligne qu'elle est la preuve que les femmes peuvent et doivent exercer des fonctions dirigeantes pour faire progresser la société.

Le Secrétaire général remercie l'intervenant burkinabé pour ses paroles aimables et déclare que l'UIP est disposée à continuer à travailler avec l'Assemblée législative de la transition du Burkina Faso – et avec d'autres parlements en transition – pour mettre en œuvre non seulement les recommandations en question, mais aussi sa stratégie visant à remettre le pays sur la voie constitutionnelle. Il dit que c'est l'une des missions de l'UIP et que l'Organisation entend honorer la confiance que lui témoignent ses Parlements membres.

La Présidente exprime ses remerciements pour les compliments qui lui ont été adressés et explique qu'en ce qui concerne le Congrès des États-Unis d'Amérique, l'UIP échange avec lui à tous les niveaux et que les derniers résultats sont très encourageants. Elle indique que les membres du Congrès souhaitent vivement retourner dans le giron de l'UIP, mais que les prochaines élections américaines sont actuellement leur priorité. Elle ajoute que l'optimisme affiché par le Président du Congrès des États-Unis d'Amérique, M. Mike Johnson, lors de leur rencontre en marge du Sommet des présidents de parlement du G7 à Vérone (Italie) constitue un autre signe positif. Elle souligne que, dans le cadre de ses efforts en vue d'atteindre l'universalité, l'UIP cherche à faire revenir en son sein d'anciens Parlements membres, comme elle est parvenue à le faire avec les Parlements de Jamaïque et du Libéria. Elle assure le Conseil que tout est mis en œuvre pour que l'UIP atteigne l'universalité.

Concernant le rapport intérimaire présenté par le Secrétaire général, elle déclare que le Comité exécutif a pris note de son contenu et a salué les dispositions prises par le Secrétaire général pour mettre en œuvre la Stratégie 2022-2026 de l'UIP au moyen des diverses activités réalisées. Elle dit qu'en vue de faciliter la participation des délégations parlementaires aux réunions de l'ONU à New York, le Comité exécutif a demandé au Secrétariat de l'UIP de communiquer l'ordre du jour de ces réunions le plus tôt possible pour permettre aux délégations de se préparer et de demander les crédits nécessaires dans leur pays. Elle indique que le Comité exécutif encourage également les délégations parlementaires qui participent aux réunions à New York à profiter du soutien proposé par le Bureau de l'Observateur permanent de l'UIP auprès des Nations Unies et par leurs missions permanentes respectives à New York. Elle précise que cette démarche est très importante, surtout à un moment où l'UIP resserre ses liens de coopération avec l'ONU. Elle ajoute que le Secrétaire général est entièrement disposé à adresser des courriers aux parlements pour faciliter la participation de leurs membres aux réunions organisées chaque année par l'UIP à New York en février et en juillet.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport intérimaire présenté par le Secrétaire général.

Il en est ainsi décidé.

Préparatifs de la 150^e Assemblée de l'UIP à Tachkent

Mme T. Narbaeva (Ouzbékistan), prenant la parole à l'invitation de la Présidente pour présenter brièvement les mesures prises pour accueillir les Parlements membres de l'UIP à la 150^e Assemblée à Tachkent en avril 2025, déclare que le Parlement ouzbek est fier d'être devenu Membre à part entière de l'UIP. Elle rappelle que l'UIP joue un rôle clé dans la promotion de principes véritablement démocratiques en matière de parlementarisme à l'échelle mondiale et que le Parlement ouzbek a co-organisé avec l'UIP de nombreuses réunions interparlementaires à Tachkent. Elle dit que le Parlement ouzbek sait que l'UIP tient ses Assemblées dans des pays qui accomplissent de grands progrès en matière de réformes démocratiques et de parlementarisme et qu'il se réjouit que son invitation à accueillir la 150^e Assemblée de l'UIP ait été acceptée. Elle affirme que le peuple multinational de l'Ouzbékistan attend également avec impatience cet événement international de premier plan qui, en tant que première Assemblée de l'UIP organisée en Asie centrale, souligne le rôle accru joué par la région pour préserver la sécurité mondiale et assurer le développement durable. Elle explique que les préparatifs dans la ville historique de Tachkent progressent, qu'un programme est en cours d'élaboration pour faire découvrir aux participants la richesse de l'histoire et de la culture du pays et que la capitale devient peu à peu un centre international de référence pour ce type d'événements. Elle indique que son Parlement est honoré d'inviter tous les Parlements membres de l'UIP en Ouzbékistan, un pays ouvert au dialogue et à la coopération qui œuvre activement au renforcement des liens parlementaires et à la promotion d'initiatives constructives.

Une vidéo présentant le patrimoine culturel et historique de l'Ouzbékistan est projetée.

La Présidente remercie Mme Narbaeva pour les informations qu'elle vient de communiquer et déclare que l'UIP et ses Parlements membres se réjouissent à l'idée de se rendre à Tachkent pour la 150^e Assemblée.

Point 8 de l'ordre du jour

NOMINATION DE DEUX VÉRIFICATEURS INTERNES DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2025

(cf. article 41 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/214/8-P.1)

La Présidente annonce que deux candidatures ont été reçues pour les deux postes de vérificateur interne pour 2025, à savoir celles de M. M. Nadir (Guyana) et de M. L. Bugli (Saint-Marin). Elle considère que le Conseil directeur souhaite nommer les deux candidats en tant que vérificateurs internes pour 2025.

Il en est ainsi décidé.

Point 9 de l'ordre du jour

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'UIP

(CL/214/9-P.1-rev. et P.2)

La Présidente, attirant l'attention sur les amendements définitifs proposés aux règlements de divers organes de l'UIP, y compris le Conseil directeur, tels que préparés par le Groupe de travail créé à cet effet et figurant dans le document CL/214/9-P.1-rev, indique que le Comité exécutif a approuvé lesdits amendements lors de sa séance du 11 octobre 2024.

Elle fait savoir que le Comité exécutif a également approuvé une proposition du même Groupe de travail, comme expliqué dans le document CL/214/9-P.2, visant à transformer l'actuel Groupe consultatif sur la santé en un Comité sur la santé qui fonctionnerait sur le même modèle que le Comité des droits de l'homme des parlementaires ou le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient. Elle précise que, le cas échéant, le Règlement autonome du Groupe consultatif sur la santé devra être modifié pour l'harmoniser avec celui des deux comités mentionnés. Elle ajoute que le Comité exécutif a par conséquent approuvé le Règlement du Comité sur la santé, qui figure en annexe au document CL/214/9-P.2.

Elle explique par ailleurs qu'après avoir examiné attentivement les moyens de garantir, dans les discussions et les résolutions de l'UIP, une couverture et une visibilité accrues des situations de crise dans toutes les régions, le Comité exécutif a invité le Secrétaire général à examiner à son tour la question et à lui soumettre des suggestions pour examen lors de la prochaine réunion du Comité. Quant au Groupe de travail, elle indique qu'il poursuivra ses travaux en étudiant les propositions qui n'ont pas encore été examinées, notamment sur la parité hommes-femmes, la nomination du vice-président de l'UIP et la procédure d'examen des points d'urgence.

Elle croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver les amendements définitifs proposés aux Règlements des différents organes de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente fait savoir qu'une fois adoptés, les amendements seront intégrés dans les Statuts et Règlements de l'UIP et publiés sur le site web de l'Organisation.

Point 10 de l'ordre du jour
(suite)

QUESTIONS RELATIVES AUX MEMBRES DE L'UIP ET AU STATUT D'OBSERVATEUR

b) Situation de certains parlements

Le Secrétaire général illustre son propos sur la situation de certains parlements à l'aide d'un diaporama. Il dit qu'il est regrettable de constater que le nombre de parlements non fonctionnels ou en transition ne cesse d'augmenter. S'agissant des Parlements d'Afghanistan et du Myanmar, il rappelle qu'après leur dissolution par les Talibans et les militaires, respectivement, le Conseil directeur avait décidé de continuer à reconnaître les parlements en place avant la dissolution comme interlocuteurs légitimes de l'UIP et de les autoriser à participer aux travaux de l'UIP en qualité d'observateurs sans droit de vote. Il conclut son intervention en annonçant que le Comité exécutif recommande de maintenir cette décision jusqu'à ce que la situation se soit normalisée dans chacun de ces pays.

M. Win Myat Aye (Comité représentant le Pyidaungsu Hluttaw (CRPH) du Myanmar) explique que face à ses revers croissants sur le terrain et aux pertes de contrôle du territoire qui s'ensuivent, la junte militaire de son pays intensifie ses frappes aériennes contre les civils. Il ajoute que la junte prépare un simulacre d'élection pour 2025, qui ne sera ni démocratique, ni représentatif de la volonté du peuple. Il dit qu'il sera impossible d'organiser des élections équitables et ouvertes à tous tant que le Myanmar n'aura pas adopté une nouvelle Constitution fédérale et démocratique, et que c'est la seule solution pour parvenir à une paix et à un développement durables dans le pays. Il exhorte le Conseil directeur à ne pas reconnaître l'élection prévue par l'armée et à maintenir sa décision antérieure de reconnaître le CRPH comme le représentant légitime du Myanmar auprès de l'UIP.

Mme M. Cederfelt (Suède) déclare que la situation déjà dramatique des femmes et des filles en Afghanistan est en train de prendre une tournure extrêmement inquiétante. Elle souligne que les femmes n'ont pas le droit de travailler et que les filles n'ont pas le droit d'aller à l'école, et que ces mesures les empêchent de participer à la société et à la vie publique. Elle estime qu'en l'état, l'UIP doit s'abstenir d'avoir quelque relation que ce soit avec un éventuel parlement afghan.

Le Secrétaire général explique que les déclarations du délégué du Myanmar concordent parfaitement avec la décision que le Conseil directeur est appelé à prendre à propos de son pays. En ce qui concerne l'Afghanistan, il indique que l'UIP n'entretient aucune relation avec le régime taliban actuel. Il ajoute qu'après que l'ONU a entamé des pourparlers avec les Talibans au Qatar, l'UIP a récemment fait part de ses préoccupations concernant le sort des femmes et des filles afghanes à des responsables de l'ONU à New York. Il dit que l'UIP a déploré que les droits des femmes et des filles afghanes n'aient pas été inscrits à l'ordre du jour de ces pourparlers et que l'Organisation espère fermement que cette question pourra être abordée dès que possible dans les discussions organisées avec le régime de Kaboul.

La Présidente confirme l'absence de toute relation avec des responsables afghans actuels et explique que l'UIP ne reconnaît que les parlementaires élus au Parlement afghan, aujourd'hui dissous, que la plupart d'entre eux résident actuellement hors d'Afghanistan et qu'ils arrivent néanmoins à tenir informée l'UIP de la situation à l'intérieur du pays.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver la recommandation émise par le Comité exécutif concernant l'Afghanistan et le Myanmar.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare que le Bangladesh a malheureusement rejoint la catégorie des pays dont le parlement a cessé de fonctionner, à la suite des manifestations d'août 2024 qui ont mis fin au règne de la Première Ministre Sheikh Hasina. Il précise qu'il a depuis reçu l'assurance personnelle du dirigeant intérimaire du pays, Muhammad Yunus, que les procédures en cours sont correctes sur le plan juridique, ce qui laisse espérer que des élections seront organisées d'ici la fin du mois de novembre 2024 ou, en d'autres termes, dans les 90 jours suivant la dissolution du Parlement, comme le prévoit la Constitution bangladaise. Il indique que le Comité exécutif recommande que l'UIP prenne note avec regret de l'absence d'un parlement opérationnel au Bangladesh et qu'elle continue à suivre la situation avant de la réexaminer lors de la 150^e Assemblée.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général dit qu'en Guinée-Bissau, le Parlement a été dissous de manière inconstitutionnelle dans les six mois qui ont suivi son élection, à la suite d'un bras de fer entre le Président du Parlement et le Président du pays, qui a ensuite bloqué l'accès aux locaux du Parlement. Il souligne que l'UIP a continué à reconnaître le Parlement dissous comme son interlocuteur officiel, ce qui a permis à une délégation bissau-guinéenne de participer à la 149^e Assemblée. Il fait observer que le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à suivre la situation, d'exprimer ses regrets quant aux événements récents et d'exhorter les autorités bissau-guinéennes à organiser des élections générales afin de rétablir la normalité dans le pays.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'Haïti ne dispose pas non plus d'un parlement opérationnel et que les élections parlementaires ont été reportées en raison de l'instabilité politique qui règne dans le pays. Il explique que le Comité exécutif a pris note avec inquiétude de cette situation préoccupante et qu'il appelle à la tenue d'élections dans les meilleurs délais afin qu'un Parlement haïtien à part entière puisse reprendre sa place parmi les Membres de l'UIP. D'ici là, le Comité exécutif recommande que les droits de membre du Parlement haïtien demeurent suspendus.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général annonce à propos du Koweït que le nouvel émir du pays a assumé les pouvoirs législatifs après avoir dissous le Parlement, que la Constitution autorise la suspension du Parlement pour une période maximale de quatre ans et que l'Émir a donc jusqu'à mai 2028 pour organiser de nouvelles élections parlementaires. Il précise néanmoins que les consultations en cours permettent d'espérer la tenue d'élections avant cette date. Il dit que le Comité exécutif a pris note de la situation et qu'il recommande de continuer à suivre son évolution en vue d'une éventuelle décision lors de la 150^e Assemblée.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général rappelle que le Niger n'a plus de parlement opérationnel depuis le coup d'État de 2023 et indique que, grâce à ses rencontres avec les plus hautes autorités du pays, il a récemment appris que le processus de mise en place d'une assemblée législative de transition est en bonne voie et qu'il devrait aboutir très bientôt. Il fait savoir que le Comité exécutif recommande à l'UIP de prendre note des préparatifs en cours en vue de l'instauration d'une assemblée législative de transition, de continuer à suivre la situation et de faire rapport au Conseil directeur lors de sa 215^e session.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver ces recommandations.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général annonce que le Soudan figure lui aussi parmi les pays dont le parlement a cessé de fonctionner, et ce depuis le coup d'État de 2019. Il explique que la situation a continué à se détériorer en raison de l'intensification des combats entre deux factions rivales de l'armée et que, sur la base de ses observations, l'UIP estime qu'aucune élection n'est en vue à l'heure actuelle. Il indique que le Comité exécutif recommande par conséquent à l'UIP de continuer à surveiller la situation et de maintenir la suspension de l'affiliation du Soudan.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, abordant la situation des pays où un parlement de transition est en place, fait savoir que les Parlements du Burkina Faso, du Gabon, de la Guinée, du Mali et du Tchad sont confrontés à des défis à la fois communs et spécifiques. Il dit que le Comité exécutif a pris note de l'évolution de la situation dans chacun de ces pays et du soutien apporté par l'UIP. Il indique que le Comité exécutif recommande à l'UIP de continuer à surveiller la situation dans les cinq pays et d'exercer une pression amicale sur eux pour qu'ils accélèrent leur processus de transition, de manière à ce qu'elle puisse à nouveau accueillir en son sein des organes législatifs à part entière issus de ces pays.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général aborde le cas du Soudan du Sud, autre pays doté d'un parlement de transition, et explique que les élections prévues pour fin 2024 ont été reportées de deux ans, en partie parce que le pays n'est pas encore prêt et aussi parce que les autorités de transition ont décidé, dans un souci d'ouverture, d'accorder plus de temps aux consultations des acteurs politiques du pays. Il dit que le Comité exécutif a pris note de la situation et qu'il recommande d'exhorter les autorités sud-soudanaises à faciliter le retour rapide à l'ordre constitutionnel, notamment en organisant les élections qui auraient dû avoir lieu.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente, répondant à une demande de clarification formulée par M. A.H. Sabeti Monfared (République islamique d'Iran) à propos du statut de membre du Soudan du Sud par rapport à celui du Soudan, déclare que le Soudan ne possède pas de parlement opérationnel et qu'il est suspendu de l'UIP pour cette raison. Quant au Soudan du Sud, il dispose d'un parlement de transition et de nouvelles élections y sont prévues, c'est pourquoi son statut de membre a été maintenu.

Le Secrétaire général indique que le dernier pays de cette catégorie est la Libye, où l'UIP reconnaît comme interlocuteur le parlement de transition connu sous le nom de Chambre des représentants, qui a quitté Tobrouk pour s'installer à Benghazi. Il souligne néanmoins que tout au

long de la décennie d'existence de cette instance, l'organisation des élections prévues pour la mise en place d'un parlement à part entière a sans cesse été contrariée par la crise et la guerre civile, et ce malgré les récents développements positifs. Il explique que le Comité exécutif recommande à l'UIP de prendre note de ces développements, d'appeler à la tenue d'élections dans les meilleurs délais et de continuer à suivre la situation, notamment en poursuivant le dialogue avec la Chambre des représentants.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général annonce que la Palestine arrive en tête dans la catégorie des pays où la situation politique entrave le fonctionnement du parlement. Il rappelle qu'aucune élection n'a été organisée depuis 2006 et que la Palestine est actuellement représentée à l'UIP par le Conseil national palestinien, avec le statut de membre à part entière. Il dit espérer que des initiatives puissent être prises, dans la mesure du possible compte tenu des événements actuels dans la région, pour organiser de nouvelles élections en Palestine.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette information.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique que le Yémen figure dans la même catégorie et que sa Chambre des représentants, basée à Aden et alignée sur le gouvernement du pays reconnu par l'ONU, est l'interlocuteur de l'UIP depuis 2003.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note de cette information.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général, rappelant que la Bosnie-Herzégovine fait partie depuis un certain temps de la catégorie de pays où la situation politique constitue une menace potentielle pour le fonctionnement du parlement, explique que les tensions qui régnaient auparavant dans le pays se sont apaisées et que la vie reprend son cours normal. Étant donné que le pays n'a plus besoin d'être sur l'écran radar de l'UIP, le Comité exécutif recommande que la Bosnie-Herzégovine soit retirée de la liste des pays où la situation politique entrave le fonctionnement du parlement.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare qu'il en va de même pour le Pérou, qui figure dans la même catégorie. Il dit que le Comité exécutif recommande de retirer également ce pays de la catégorie pour les mêmes raisons.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général indique qu'il en va différemment pour la République arabe syrienne, qui demeure en proie à la guerre civile, et que le Comité exécutif recommande que le pays demeure sur l'écran radar de l'UIP.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente remercie le Secrétaire général et ses collaborateurs pour leur excellent travail et le suivi de la situation de certains parlements, et ajoute qu'il mérite aussi d'être félicité pour ses précieux conseils décisionnels en vue de promouvoir le rétablissement de l'ordre constitutionnel dans différents pays à travers le monde.

En ce qui concerne la situation dans la République bolivarienne du Venezuela, elle explique que le Comité exécutif a longuement débattu de la question et est convenu que, lorsque l'UIP réfléchit à la façon dont elle peut contribuer à résoudre la crise actuelle dans ce pays, l'Organisation doit faire valoir ses valeurs fondamentales, en particulier son attachement au dialogue. Partant du principe que les progrès vers la résolution de la crise profiteraient en premier lieu au peuple vénézuélien, elle dit que le Comité exécutif recommande de maintenir le *statu quo* vis-à-vis du Venezuela tout en gardant ouvert le dialogue avec les autorités vénézuéliennes sur la base d'un calendrier et d'une feuille de route que le Secrétaire général préparera pour présentation et discussion lors de la prochaine réunion du Comité exécutif.

M. M. Mottaki (République islamique d'Iran) affirme que le principal problème de la République bolivarienne du Venezuela est l'ingérence des États-Unis d'Amérique dans ses affaires intérieures et qu'aucun pays ne doit recevoir un traitement différencié, a fortiori s'il se trouve dans une situation de normalité.

M. F.A. Iglesias (Argentine) déclare qu'il n'est guère normal qu'un pays soit passé en deux décennies du statut de pays le plus riche d'Amérique du Sud à celui de plus pauvre ou encore que des millions de ses habitants aient émigré ces cinq dernières années, notamment en Argentine, où des milliers de Vénézuéliens ont obtenu le droit de vote lors des dernières élections. Il indique que l'opposition vénézuélienne a présenté des preuves de la victoire écrasante de son candidat à l'élection présidentielle, alors qu'aucun des partisans du dictateur Maduro n'a fait de même, en dépit des demandes formulées à cet effet par plusieurs pays à travers le monde. Il souligne que la dictature et la fraude électorale ne sont pas choses normales, pas plus que les enlèvements et la torture systématiques de membres de l'opposition vénézuélienne par le régime. Il estime que l'UIP devrait exiger du gouvernement dictatorial vénézuélien qu'il reconnaisse la victoire électorale de l'opposition sans troisième voie possible. Pour ce qui est de l'ingérence étrangère, il dit que les seuls cas observés dans la République bolivarienne du Venezuela sont l'intervention de la Fédération de Russie dans ses affaires militaires et celle de Cuba dans sa vie politique. Il conclut son propos en affirmant que la présence russe et cubaine dans le pays est en effet très importante.

M. M. Charbonet Martell (Cuba), exerçant son droit de réponse et attirant l'attention sur les manifestations antigouvernementales répétées dont l'Argentine est le théâtre, déclare que les observations formulées à l'égard de son pays sont hors contexte, déplacées et inacceptables. Il ajoute que sa délégation estime que le Parlement vénézuélien ne doit pas être considéré comme étant en crise et qu'elle soutient les processus en cours au Venezuela.

Mme M. Cederfelt (Suède) demande s'il est possible de vérifier que les élections en République bolivarienne du Venezuela se sont déroulées dans le respect de la Constitution.

La Présidente répond aux remarques qui viennent d'être faites en indiquant que l'UIP accorde, dans le cadre de ses travaux, une attention particulière aux parlements en difficulté. Elle explique que deux parlements vénézuéliens, l'un élu en 2015 et l'autre en 2020, revendiquent leur légitimité, mais que l'UIP n'a pas encore pu déterminer lequel des deux doit être reconnu de plein droit et que l'Organisation continue donc d'examiner la situation.

Quant à savoir si le pays est revenu à la normalité, elle dit qu'il est vrai que des élections présidentielles ont été organisées, tout en précisant, pour répondre à la question posée par Mme Cederfelt, que leur résultat est contesté. Elle ajoute que l'UIP n'est pas en mesure de commenter des élections qu'elle n'a pas observées et qu'elle doit se contenter de vérifier les faits rapportés par les médias ou par les missions d'observation électorale auxquelles elle n'a pas participé. Pour ce qui est des questions soulevées par le délégué de l'Argentine, elle indique que c'est à la lumière des discussions du Comité exécutif sur ces mêmes questions qu'elle a attiré l'attention sur le cas du Venezuela sous la forme de la recommandation citée précédemment. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

c) Examen de la situation des Membres ayant des arriérés

La Présidente déclare qu'en ce qui concerne la situation des Membres ayant des arriérés, en particulier le Congo et la République centrafricaine, le Comité exécutif recommande que, compte tenu du non-paiement de leurs contributions depuis cinq ans ou plus et de leur manque apparent d'intérêt pour les activités de l'UIP, leurs droits de membre soient suspendus. Elle précise qu'ils seront inscrits sur la liste des Membres non participants aux côtés d'Haïti, du Honduras et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée jusqu'à ce qu'ils s'investissent à nouveau dans les travaux de l'UIP. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente dit que le Comité exécutif a également souligné l'importance de collaborer étroitement avec les PEID, qui sont confrontés à des défis climatiques et financiers. C'est pourquoi il recommande de réfléchir à toutes les possibilités d'encourager et de faciliter la participation de ces pays aux travaux de l'UIP et de mieux faire entendre leur voix dans les débats de l'Organisation. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

Point 11 de l'ordre du jour

SIXIÈME CONFÉRENCE MONDIALE DES PRÉSIDENTS DE PARLEMENT

La Présidente indique, à propos de la sixième Conférence mondiale des présidents de parlement, que le Comité exécutif a pris note du rapport de la première réunion du Comité préparatoire, qui doit tenir sa deuxième réunion le 18 octobre 2024, et a exprimé sa satisfaction quant aux dispositions mises en place pour assurer le succès de la Conférence. Elle souligne que la conférence se déroulera du 29 au 31 juillet 2025 et qu'elle sera précédée du quinzième Sommet des présidentes de parlement, prévu le 28 juillet 2025. Elle ajoute que les membres recevront un rapport sur les travaux du Comité préparatoire lors de la 150^e Assemblée, en avril 2025. Elle indique que, dans l'intervalle, les délégations qui n'ont pas à leur tête un président de parlement sont priées de communiquer au président de leur parlement les dates de cette importante conférence quinquennale, ainsi que celle du Sommet des présidentes de parlement, le cas échéant.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des informations qu'elle vient de communiquer à propos des travaux du Comité préparatoire.

Il en est ainsi décidé.

Point 12 de l'ordre du jour

THÈMES PRIORITAIRES DE L'UIP

Le Secrétaire général rappelle qu'il a évoqué dans son rapport intérimaire sur les activités de l'UIP les travaux réalisés en lien avec le thème prioritaire pour 2024, à savoir la paix et la sécurité, et indique que les initiatives parlementaires en cours sur cette question comprennent celles menées par le Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et le Groupe de facilitateurs concernant Chypre, ainsi que celles visant à normaliser les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Il dit qu'outre l'organisation de tables rondes et de webinaires sur la sécurité humaine et la sécurité commune, l'UIP a présenté la veille son nouveau manuel sur ces questions, qui a pour objectif d'aider les parlementaires à mieux comprendre ces deux concepts.

S'agissant du thème prioritaire pour 2025, elle explique que, comme indiqué dans le budget consolidé récemment adopté, l'idée est de mettre l'accent sur l'égalité des sexes, en raison des anniversaires qui seront célébrés cette année-là, notamment le 30^e anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, le 25^e anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la sécurité et la paix et, surtout, le 40^e anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP. Elle conclut son intervention en soulignant que l'objectif est de permettre aux parlementaires du monde entier de passer en revue les progrès et les défis en matière d'égalité des sexes, en tenant compte notamment de problèmes répandus tels que la violence à l'égard des femmes en politique, et de réaffirmer leur engagement envers la noble cause qu'est la promotion et la protection de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes.

La Présidente croit comprendre que le Conseil directeur souhaite approuver le thème prioritaire de l'UIP proposé pour 2025.

Il en est ainsi décidé.

Point 13 de l'ordre du jour

CHARTRE DE L'UIP SUR L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE

(CL/214/13-P.1)

La Présidente indique que la version finale de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, telle qu'elle figure dans le document CL/214/13-P.1, est le résultat d'un travail de trois ans mené par le Groupe de travail sur la science et la technologie et qu'elle comprend également des contributions d'experts et de Membres de l'UIP. Elle précise qu'après avoir examiné en détail le potentiel de la Charte pour aider les parlements à faire face aux défis et dilemmes éthiques liés à la science, à la technologie et à l'innovation, y compris la question très actuelle de l'IA, le Comité exécutif a approuvé cette version et recommandé son adoption par le Conseil directeur.

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présentant le texte figurant dans le document CL/214/13-P.1, déclare qu'il cadre parfaitement avec le thème de la présente Assemblée – *Exploiter la science, la technologie et l'innovation (STI) pour un avenir plus pacifique et durable* – et qu'il vise à fournir des éléments pour orienter la réflexion éthique sur les progrès rapides de la science et de la technologie. Il dit que les parlementaires doivent veiller à ce que les progrès scientifiques et technologiques reposent sur une gouvernance éthique et profitent à l'humanité et à l'environnement. Il fait observer que, si ces progrès offrent des possibilités sans précédent pour la paix, la durabilité et le développement, ils peuvent aussi, s'ils ne sont pas maîtrisés, aggraver les conflits, alimenter les inégalités et poser de graves dilemmes éthiques.

Il souligne que la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie est non seulement pertinente mais aussi essentielle, car elle fournit un ensemble de principes qui permettent de s'assurer que l'application de la science et de la technologie est conforme aux valeurs universelles fondamentales que sont la justice, la dignité et la paix. Il ajoute que la Charte doit favoriser une utilisation responsable de l'innovation au profit de la société, tout en permettant de limiter les dommages involontaires et de protéger l'environnement. Il affirme que chaque parlementaire doit transposer la vision d'une gouvernance éthique incarnée par la Charte en lois, règlements et politiques qui protègent les droits de l'homme, promeuvent l'équité et favorisent la paix.

Il précise que cette vision est exposée dans les 11 principes éthiques clés énoncés dans les 11 articles de la Charte et qui, surtout, sont étayés par des lignes directrices à l'intention des législateurs et des décideurs pour les aider à élaborer des lois et des politiques nationales qui permettent d'intégrer ces principes dans les cadres de gouvernance. Il explique qu'en promouvant un dialogue mondial sur les défis éthiques en matière de science et de technologie, la Charte peut faciliter la coopération internationale, encourager l'innovation et renforcer la confiance des citoyens. Il dit que le texte peut également aider les parlementaires à utiliser la science pour faire progresser la paix et le développement en incluant les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables dans le processus. En outre, il souligne que la Charte a pour ambition de combler la fracture numérique, scientifique et technologique entre le Nord et le Sud, en garantissant une participation et un accès équitables à l'innovation et en renforçant la reddition de comptes.

Il remercie les Parlements membres de l'UIP, notamment ceux du Canada, de la Fédération de Russie, du Nicaragua et de la Suisse, ainsi que l'UIP, les partenaires et les experts dont les idées et les suggestions ont permis d'enrichir et d'améliorer la Charte et de la rendre plus complète et inclusive. Il remercie également les membres du Groupe de travail pour leur expertise et leur dévouement à l'élaboration de la Charte, ainsi que le Secrétariat de l'UIP pour son précieux soutien tout au long du processus. Il conclut son propos en déclarant que le Groupe de travail espère que l'adoption de la Charte marquera une étape importante dans la gestion éthique des progrès scientifiques et technologiques.

Sur proposition de la Présidente, le Conseil directeur applaudit le Groupe de travail sur la science et la technologie et son Président pour leur excellent travail dans l'élaboration de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite approuver la Charte, conformément à la recommandation du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

Point 14 de l'ordre du jour

FUTURES RÉUNIONS INTERPARLEMENTAIRES

(CL/214/14-P.1)

Le Secrétaire général indique que la liste des futures réunions interparlementaires figurant dans le document CL/214/14-P.1 confirme les dates des 150^e et 151^e Assemblées, qui se tiendront respectivement à Tachkent en avril 2025 et à Genève en octobre 2025, conformément aux Statuts et Règlements de l'UIP, lesquels prévoient qu'au moins l'une des deux Assemblées annuelles de l'UIP doit se tenir à Genève, à moins que les organes directeurs de l'Organisation n'en décident autrement. Il explique que le document précise également le domaine d'action et la source de financement de chaque événement et que plusieurs réunions en ligne et en présentiel ont été ajoutées à la liste des réunions déjà approuvées pour le reste de l'année 2024 et pour 2025. Il dit qu'en ce qui concerne les futures Assemblées, le Conseil directeur sera tenu informé des résultats des consultations auprès des hôtes potentiels.

Le Secrétaire général souligne que la réunion parlementaire qui se tiendra les 16 et 17 novembre 2024 à Bakou, en partenariat avec le Parlement azerbaïdjanais, à l'occasion de la 29^e session de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP29), revêt une importance toute particulière. Il précise que l'UIP espère que les milieux parlementaires seront bien représentés à cette réunion, qui se déroulera plus près que jamais du lieu des négociations de la COP. Il ajoute que l'Organisation espère également que les Parlements membres planifieront leurs travaux en fonction des dates récemment confirmées de l'Audition parlementaire annuelle aux Nations Unies à New York, les 13 et 14 février 2025, et des dates de la deuxième Conférence parlementaire de l'UIP sur le dialogue interconfessionnel qui sera organisée à Rome par le Parlement italien et le Vatican du 19 au 21 juin 2025, pour laquelle l'accord correspondant a été signé. Il fait remarquer que la question du dialogue interconfessionnel est d'une grande actualité et que la Conférence donnera certainement lieu à des discussions cruciales qui promettent d'attirer un grand nombre de participants.

La Présidente dit qu'elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver la liste des prochaines réunions interparlementaires.

Il en est ainsi décidé.

Point 15 de l'ordre du jour

ÉLECTIONS AU COMITÉ EXÉCUTIF

(cf. article 21k) des Statuts et articles 37, 38 et 39 du Règlement du Conseil directeur)
(CL/214/15-P.1)

La Présidente indique qu'un nouveau membre doit être élu au Comité exécutif en remplacement de Mme B. Argimón (Uruguay), dont le mandat s'achève à la présente session, et que la grande énergie de Mme Argimón et son importante contribution aux travaux de l'UIP ont été très appréciées. Elle annonce que le Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC) a désigné Mme M.d.C. Alva Prieto (Pérou) comme candidate pour un mandat complet qui arrivera à échéance en octobre 2028. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire la candidate en tant que membre du Comité exécutif.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente félicite Mme Alva Prieto pour son élection et lui souhaite la bienvenue en tant que membre du Comité exécutif.

Point 16 de l'ordre du jour

PRIX CREMER-PASSY DE L'UIP
(CL/214/16-P.1)

La Présidente explique qu'à la suite d'une séance d'information sur les travaux du jury du Prix Cremer-Passy de l'UIP, qu'elle préside, le Comité exécutif a pris connaissance des discussions relatives au lauréat 2024, originaire du Tchad. Elle précise que le Comité a également approuvé et recommandé pour approbation par le Conseil directeur les modifications proposées au Règlement du Prix, telles qu'elles figurent à l'annexe du document CL/214/16-P.1 et qui ont pour but d'affiner le processus pour les futures éditions du Prix. L'un de ces changements prévoit par exemple que les groupes géopolitiques proposeront chacun à l'avenir la candidature d'une femme et d'un homme pour le Prix. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver les modifications proposées.

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS
(CL/214/18-P.1)

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(CL/214/18a)-R.1)

Mme M.G. Odhiambo (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), illustrant à l'aide d'un diaporama sa présentation des projets de décision préparés par le Comité lors de sa récente session à Genève, tels qu'ils figurent dans le document CL/214/18a)-R.1, indique qu'elle va présenter, comme à l'accoutumée, les cas concernés par ordre alphabétique des noms de pays en anglais.

Bangladesh

Elle fait savoir que le Comité a reçu des informations extrêmement préoccupantes sur la situation de M. Saber Chowdhury, Président honoraire de l'UIP. Elle dit qu'il a été arrêté puis libéré sous caution quelques jours auparavant et qu'il fait l'objet de multiples accusations qui semblent motivées par des considérations politiques. Elle explique qu'il a été blessé par des manifestants lors de sa comparution devant le tribunal et qu'il est actuellement hospitalisé pour recevoir des soins. Elle ajoute que sa sécurité et son droit à un procès équitable suscitent de vives inquiétudes.

Elle précise que l'UIP est en contact avec le gouvernement intérimaire du Bangladesh afin d'obtenir des garanties concernant les droits de son ancien Président et que le Comité appelle les autorités à trouver des solutions rapides et satisfaisantes.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de M. Saber Chowdhury.

République démocratique du Congo

Mme Odhiambo indique que le Comité a examiné trois cas en République démocratique du Congo, dont un nouveau. Elle souhaite remercier la délégation congolaise pour les informations qu'elle a fournies lors de l'audition devant le Comité et pour son intérêt à accueillir et à faciliter une mission dans le pays.

Elle dit que le Comité a examiné le cas de M. Chérubin Okende Senga, parlementaire de l'opposition, qui a été retrouvé mort dans sa voiture. Elle ajoute que le Comité a pris note des informations communiquées par la délégation concernant l'enquête judiciaire. Elle fait néanmoins remarquer que le Comité souhaiterait recevoir une copie du rapport d'enquête et espère pouvoir le consulter lorsqu'il se rendra dans le pays dans le cadre d'une mission.

Elle indique que le Comité a également examiné le cas de M. Jean Marc Kabund, un autre parlementaire de l'opposition qui a été condamné à sept ans de prison pour avoir critiqué le chef de l'État. Elle explique que le Comité espère pouvoir le rencontrer en détention lors de sa prochaine mission en République démocratique du Congo pour aboutir à un règlement satisfaisant de son cas.

Enfin, elle annonce que le Comité a examiné un nouveau cas concernant plusieurs parlementaires dont le mandat avait été initialement validé par la Cour constitutionnelle, avant d'être invalidé par cette même Cour quelques semaines plus tard. Elle déclare que le Comité regrette la récurrence de ce type de cas en République démocratique du Congo et appelle les autorités à procéder aux réformes législatives et constitutionnelles appropriées pour mettre un terme à la répétition de ces violations.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de M. Jean Marc Kabund, celui de M. Chérubin Okende Senga et celui de 18 parlementaires congolais.

Eswatini

Mme Odhiambo indique que le Comité est préoccupé par la situation de MM. Mabuza et Dube, qui ont été arrêtés en juillet 2021 à la suite de manifestations réclamant des réformes démocratiques en Eswatini. Elle rappelle qu'en 2023, le juge chargé de l'affaire les avait déclarés coupables mais n'avait pas prononcé de peine. En juillet 2024, ils ont finalement été condamnés à des peines d'emprisonnement de 25 et 18 ans, respectivement.

Elle souligne que le Comité et l'observateur du procès mandaté par l'UIP ne comprennent pas comment ces hommes ont pu être condamnés pour terrorisme, sédition et meurtre, alors qu'ils n'ont fait qu'exprimer leur inquiétude quant à l'état de la démocratie en Eswatini, appeler à des changements constitutionnels et demander que le peuple d'Eswatini soit autorisé à faire part de ses inquiétudes et de ses souhaits directement auprès des parlementaires. Elle explique qu'à aucun moment, MM. Mabuza ou Dube n'ont prôné le recours à la violence ni n'ont commis d'actes violents. Elle dit que le Comité espère donc que la cour d'appel examinera d'un œil critique le verdict de la juridiction inférieure.

Elle précise que le Comité a appris que le Secrétaire général de l'UIP a eu une réunion très constructive avec le Président du Sénat d'Eswatini pendant la présente Assemblée et qu'ils ont discuté d'une éventuelle visite du Secrétaire général de l'UIP dans le pays pour aborder différentes questions d'intérêt mutuel, notamment le cas de MM. Mabuza et Dube. Elle ajoute que le Comité espère que cette visite pourra se dérouler prochainement et que les autorités autoriseront également une petite délégation du Comité à se rendre en Eswatini pour rencontrer les deux hommes en détention.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de trois parlementaires d'Eswatini.

Mme L.T. Dlamini (Eswatini), prenant note des remarques qui viennent d'être faites, déclare que sa délégation est reconnaissante pour le dialogue fructueux qu'elle entretient avec l'UIP et salue la volonté de cette dernière de soutenir les efforts visant à mettre en œuvre les recommandations issues du dialogue national mené par le pays. Elle confirme que les autorités parlementaires d'Eswatini ont invité le Secrétaire général à se rendre dans le pays et qu'elles espèrent que cette visite donnera lieu à des discussions constructives.

Guinée-Bissau

Mme Odhiambo indique que le Comité a examiné le cas collectif de quatre parlementaires, dont le Président du Parlement, M. Domingos Simões Pereira, qui a été empêché de se rendre à Genève pour assister à la 149^e Assemblée de l'UIP. Elle précise qu'une délégation parlementaire a néanmoins pu faire le déplacement pour le représenter. Elle remercie les membres de la délégation pour les informations qu'ils ont fournies lors de leur audition devant le Comité.

Elle dit que le Comité déplore les nouvelles violations présumées subies par le Président du Parlement, M. Pereira, notamment l'invalidation arbitraire de son mandat parlementaire et de sa fonction de président de l'Assemblée nationale, la violation de ses droits à la liberté d'expression, de réunion et de mouvement, et les entraves présumées à sa future candidature aux élections législatives pour des raisons purement politiques.

Elle souligne que le Comité dénonce ces violations et prie instamment les autorités bissau-guinéennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre un terme aux atteintes aux droits de M. Pereira et de s'abstenir d'instrumentaliser la justice dans le but de l'évincer de la vie politique. En outre, le Comité demande aux autorités de veiller à ce que les violations subies par l'ensemble des parlementaires compris dans le cas fassent l'objet d'une enquête en bonne et due forme.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de quatre parlementaires de Guinée-Bissau.

Nicaragua

Mme Odhiambo indique que le Comité a examiné pour la première fois le cas de M. Brooklyn Rivera Bryan et de Mme Nancy Elizabeth Henríquez James et qu'il l'a déclaré recevable. Elle explique qu'on ignore où se trouve M. Rivera depuis son arrestation par des agents de l'État en septembre 2023 et que Mme Henríquez est actuellement en prison. Elle précise que tous deux sont des parlementaires de l'opposition et des chefs autochtones.

Mme Tininiska Rivera Castellón, la fille de M. Rivera, est présente à la séance et dit souhaiter transmettre un message.

Mme T. Rivera Castellón (invitée spéciale), prenant la parole à l'invitation de la Présidente de l'UIP et décrivant son père comme un leader important dans l'histoire du Nicaragua et de la région de Moskitia, déclare qu'il a consacré sa vie, notamment depuis de nombreuses années en tant que parlementaire, à la défense des droits et de l'autonomie des Miskito et d'autres peuples autochtones et communautés afrodescendantes du Nicaragua. Elle explique qu'en 2023, après avoir participé à l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, son père a été empêché de retourner au Nicaragua et qu'il a dû entrer illégalement dans le pays. Elle précise qu'il a ensuite été rapidement arrêté de façon arbitraire et que le Gouvernement nicaraguayen a pris des mesures de rétorsion à l'encontre de Yatama, le parti politique autochtone auquel il appartient. Elle ajoute que l'on ne sait toujours pas où il se trouve, quel est son état de santé et quels sont les chefs d'accusation retenus contre lui. Elle souligne qu'elle et d'autres membres de sa famille ont été harcelés et menacés par les autorités policières du pays et qu'aucune réponse n'a été apportée à leurs demandes de justice. Elle indique que la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour interaméricaine des droits de l'homme se sont donc saisies de l'affaire et qu'elles s'efforcent d'obtenir la libération de son père et d'obtenir des garanties sur sa protection, son intégrité physique, son état de santé et sa liberté.

Elle dit que dans son combat pour aider son père, elle a tout perdu et appelle les parlementaires du monde entier à l'aider dans ses efforts. Elle ajoute qu'il est essentiel que tous les parlements coopèrent avec l'UIP et les autres organisations internationales qui cherchent à faire la lumière sur le cas de son père et sur d'autres cas de disparitions forcées. Elle conclut son intervention en demandant la libération de toutes les personnes privées arbitrairement de leur liberté au Nicaragua pour des raisons politiques.

La Présidente remercie Mme Rivera Castellon pour son message et déclare que la situation qu'elle vient de décrire est très préoccupante et que l'UIP fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter son aide.

Mme M.G. Odhiambo (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), remerciant également Mme Rivera Castellon d'avoir partagé son témoignage et appelé à la solidarité parlementaire pour soutenir son père, lui exprime son plein soutien, ainsi qu'à sa famille, dans ce moment difficile. Elle dit que le Comité des droits de l'homme des parlementaires est résolu à faire tout ce qui est en son pouvoir pour l'aider à retrouver son père le plus rapidement possible.

Elle explique que, dans sa décision, le Comité a clairement indiqué, entre autres, que les autorités nicaraguayennes sont tenues de n'épargner aucun effort pour faire la lumière sur le sort de M. Rivera et qu'elles devraient entreprendre des recherches immédiatement et rapidement.

S'agissant de Mme Hernandez, Mme Odhiambo indique que le Comité est profondément préoccupé par son maintien en détention, par son manque d'accès aux soins médicaux en prison malgré ses maladies chroniques et par les allégations faisant état de violations de son droit à un procès équitable.

Elle fait savoir que le Comité souhaite envoyer d'urgence une délégation au Nicaragua pour rendre visite à Mme Hernandez en prison et rencontrer toutes les autorités compétentes susceptibles de contribuer au règlement de ces deux cas. Elle ajoute que le Comité espère sincèrement que l'Assemblée nationale du Nicaragua coopérera pleinement sur cette question.

Elle conclut son propos en déclarant que le Comité appelle tous les parlementaires présents dans la salle et ceux qui suivent les débats à distance à agir en solidarité avec leurs collègues nicaraguayens.

Mme K. Bradley (Royaume-Uni) dit que sa collègue parlementaire absente, Mme Gloria Hooper, qui est connue et même une amie de nombreuses personnes dans la salle, souhaite que l'on sache qu'elle s'intéresse de très près à cette affaire et qu'elle veille à ce que le Parlement britannique soit bien informé et soutienne pleinement le projet de décision correspondant.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de deux parlementaires nicaraguayens.

Pakistan

Mme Odhiambo indique que le Comité est de plus en plus préoccupé par la détérioration de la situation de M. Imran Khan et de ses collègues qui ont été arrêtés en mai 2023 et qui ont été soumis à des mauvais traitements et à des conditions de détention inhumaines, y compris le recours à l'isolement. Elle précise qu'en juin 2024, le Groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a qualifié la détention de M. Khan d'arbitraire et a demandé sa libération immédiate ainsi qu'une indemnisation complète.

Elle ajoute que le Groupe de travail a recensé de nombreuses violations du droit de M. Khan à un procès équitable, comme l'avait déjà souligné le Comité. Par ailleurs, le Comité déplore que les autorités n'aient pas libéré M. Khan ni son collègue, le sénateur Chaudhury, qui participaient encore aux Assemblées de l'UIP il y a peu. Elle dit que le Comité appelle les autorités pakistanaises à les libérer immédiatement et à veiller à ce que tous leurs droits soient respectés, ce qui nécessite des mesures plus énergiques en vue de rétablir une procédure régulière, le principe de redevabilité et l'état de droit dans le pays.

Elle conclut sa présentation en annonçant que le Comité espère pouvoir se rendre enfin au Pakistan pour rencontrer toutes les parties et accomplir des progrès dans la résolution du nombre croissant de cas dans le pays.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de cinq parlementaires pakistanais.

Philippines

Le Comité présente deux projets de décision. Mme Odhiambo explique que la bonne nouvelle est que l'ancienne sénatrice de Lima a finalement été acquittée du dernier chef d'accusation qui pesait contre elle. Elle indique que le Comité a donc décidé de ne pas poursuivre l'examen de la situation de Mme de Lima. Elle souligne néanmoins que le Comité est profondément préoccupé par le fait que Mme de Lima ait passé plus de six ans en détention en raison de procédures judiciaires qui, depuis le début, ont montré qu'il n'y avait en fait aucune preuve contre elle. Elle affirme en effet qu'une analyse complète des procédures judiciaires menées à l'encontre de Mme de Lima montre clairement qu'elle a été inculpée pour avoir critiqué l'ancien Président Duterte.

S'agissant du deuxième cas, celui de Mme Castro, parlementaire en exercice, Mme Odhiambo explique que la dernière préoccupation en date est que l'intéressée a été reconnue coupable et condamnée en première instance en juillet 2024 pour sa participation à ce qui semble être une opération de secours légitime. Elle précise que l'initiative visait à mettre en sécurité un groupe d'étudiants autochtones qui risquaient d'être pris entre les feux croisés de l'armée, des groupes paramilitaires et des groupes rebelles à Mindanao. Elle ajoute que le Comité enverra un observateur au procès en appel et espère que la cour d'appel prendra dûment compte de l'ensemble des informations présentées à la fois par l'accusation et par la défense.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de Mme Leila de Lima et celui de deux parlementaires philippins.

Thaïlande

Mme Odhiambo indique que le Comité a reçu une nouvelle plainte de la part de membres du parti Aller de l'avant (MFP), le parti arrivé en tête aux élections parlementaires de mai 2024. Elle déclare que le parti a été dissous en août 2024 pour avoir présenté une motion visant à discuter d'un amendement concernant les lourdes peines encourues en cas de violation de la loi sur le crime de lèse-majesté : 143 parlementaires ont ainsi perdu leur parti et six dirigeants du MFP ont perdu leur siège et ont été privés de leurs droits politiques pour une durée de 10 ans.

Elle dit que le Comité remercie la délégation thaïlandaise pour les informations qu'elle a fournies pendant l'audition, mais qu'il ne comprend pas comment une motion législative visant à modifier une loi peut être interprétée comme une tentative de renversement de la monarchie. Elle fait remarquer que les organes conventionnels de l'ONU considèrent que la loi thaïlandaise sur le crime de lèse-majesté doit être révisée pour se conformer aux obligations de la Thaïlande en matière de droits de l'homme et que les parlementaires concernés par ce cas ont été sanctionnés pour avoir précisément essayé de parvenir à ce résultat.

Elle précise que 44 parlementaires du MFP pourraient encore perdre leurs droits politiques à vie dans le cadre d'une procédure distincte portant sur des accusations similaires. Elle souligne qu'une autre parlementaire du MFP a déjà été condamnée en vertu de la loi sur le crime de lèse-majesté. Mme Odhiambo conclut son exposé en indiquant que le Comité est fermement convaincu qu'il est temps pour la Thaïlande de revoir sa législation afin de la mettre en conformité avec les normes internationales et que c'est la seule façon d'éviter que cette situation ne se reproduise.

Mme S. Unnopporn (Thaïlande) déclare qu'en tant que nation souveraine et démocratie parlementaire avec un monarque constitutionnel à la tête de l'État, la Thaïlande adhère depuis longtemps aux valeurs démocratiques et a réitéré son engagement en faveur de l'état de droit et du respect des normes internationales en matière de droits de l'homme. Elle indique que seule la Cour constitutionnelle thaïlandaise est habilitée à dissoudre les partis politiques et que, conformément au principe de la séparation des pouvoirs, les décisions judiciaires ne sont soumises à aucune interférence. Elle précise que l'Assemblée nationale thaïlandaise ne peut en aucun cas empiéter sur les compétences de la Cour constitutionnelle, qui est indépendante.

Elle rappelle que la Constitution thaïlandaise garantit la liberté d'expression et l'exercice des droits politiques fondamentaux, y compris le débat public sur la monarchie, dans les limites de la loi, et que cette disposition est conforme au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, que la Thaïlande a ratifié. Elle fait observer que les lois sur la protection du chef de l'État sont nécessaires et courantes dans de nombreux pays, qu'il s'agisse de monarchies ou d'autres types de régimes. Elle souligne qu'en Thaïlande, l'institution monarchique est depuis des siècles le pilier central de la nation et le cœur et l'âme du peuple thaïlandais depuis toujours. Elle indique que le Code pénal du pays prévoit la protection de la monarchie et que la loi vise à préserver l'ordre public et la sécurité nationale. Elle conclut son intervention en déclarant qu'un processus de modification de la Constitution est actuellement en cours afin de promouvoir une gouvernance démocratique plus stable et plus durable, au bénéfice du peuple thaïlandais.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité le projet de décision relatif au cas de 152 parlementaires thaïlandais.

Tunisie

Mme Odhiambo dit que le Comité a examiné le cas de Mme Abir Moussi et le cas collectif de plusieurs autres anciens parlementaires tunisiens. Elle remercie la délégation tunisienne d'avoir échangé avec le Comité sur ces cas.

Concernant le cas de Mme Abir Moussi, elle indique que le Comité déplore la condamnation de Mme Moussi pour avoir critiqué le déroulement des élections législatives et précise que cette condamnation est intervenue alors que l'intéressée venait de passer plus de dix mois en détention préventive. Elle annonce que le Comité demande aux autorités de la libérer et d'abandonner les charges qui pèsent contre elle.

Pour ce qui est du cas collectif, Mme Odhiambo fait savoir que le Comité réitère sa préoccupation au sujet du maintien en détention de plusieurs anciens parlementaires et du renvoi devant les tribunaux militaires du cas de neuf d'entre eux. Elle souligne que le Comité demande aux autorités d'abandonner les poursuites à l'encontre de tout ancien parlementaire poursuivi pour avoir exprimé son opposition au Président de la République.

Elle précise que le Comité regrette que la rencontre avec la délégation n'ait pas permis d'obtenir des informations détaillées sur les cas des anciens parlementaires. Le Comité demande donc aux autorités parlementaires de s'intéresser à ces cas par solidarité parlementaire et de lui fournir les informations demandées tout en respectant le principe de la séparation des pouvoirs en Tunisie.

Elle conclut sa présentation en indiquant que le Comité espère sincèrement que les autorités tunisiennes faciliteront l'organisation d'une mission du Comité en Tunisie dans un avenir proche afin de trouver une issue satisfaisante à tous les cas en cours d'examen.

M. S. Rais (Tunisie), rappelant la coopération de longue date de son parlement avec l'UIP et sa volonté de collaborer avec elle sur des questions d'intérêt commun, déclare que les autorités parlementaires tunisiennes s'intéressent aux travaux du Comité, mais que la règle du *sub judice* s'applique actuellement aux cas évoqués. Il précise en outre qu'en vertu du principe constitutionnel de la séparation des pouvoirs, le Parlement n'a pas le droit de s'immiscer dans les procédures judiciaires. Il souligne que le système judiciaire tunisien est indépendant et n'est soumis à aucune autre autorité que celle de la loi, qu'il opère en conformité avec les normes internationales et qu'il respecte les règles de la procédure pénale dans la conduite des procès. Il dit que c'est pour ces raisons qu'aucune information détaillée sur les cas d'anciens parlementaires n'est disponible.

Il indique par ailleurs que les allégations selon lesquelles ces cas seraient motivés par des considérations politiques sont totalement fausses, que les personnes concernées sont poursuivies en vertu des lois du pays et que personne ne peut se soustraire à la loi. Il affirme que le Parlement tunisien est déterminé à consolider la transition démocratique en cours, que la Tunisie respecte l'état de droit, que ses institutions tiennent compte des spécificités du peuple tunisien et qu'elles sont garantes de la souveraineté nationale. Il conclut son intervention en déclarant que le Ministère tunisien de la justice est responsable de la politique judiciaire et qu'il œuvre à la promotion des droits de l'homme, notamment en se tenant informé de l'activité des organisations internationales dans ce domaine.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de Mme Abir Moussi et celui de 63 parlementaires tunisiens.

Venezuela (République bolivarienne du)

Mme Odhiambo explique que le Comité suit depuis plusieurs années la situation de plus de 100 anciens parlementaires de la République bolivarienne du Venezuela.

Elle dit que le Comité condamne fermement le fait que Mme María Corina Machado ait été empêchée de se porter candidate aux élections présidentielles du 28 juillet 2024 en raison d'une procédure qui ne lui a pas permis d'exercer son droit de se défendre. Elle explique qu'aux yeux du Comité, les événements récents doivent être interprétés comme le prolongement des mesures prises par les institutions de l'État pour restreindre les droits politiques de Mme Machado, un processus qui a débuté lorsqu'elle était une figure de premier plan de l'opposition au Parlement.

S'agissant du cas collectif, elle souligne que le Comité réitère sa position de longue date selon laquelle les questions en cause dans ce cas s'inscrivent dans le cadre plus large et complexe de la situation qui prévaut en République bolivarienne du Venezuela. Elle indique que le Comité réitère la volonté de l'UIP de soutenir tous les efforts visant à renforcer la démocratie dans le pays. Elle déclare que le Comité invite les autorités vénézuéliennes à préciser comment l'UIP pourrait déployer au mieux son aide et à répondre à ses demandes d'information sur les questions spécifiques relatives à chacune des situations.

Le Conseil directeur adopte à l'unanimité les projets de décision concernant, respectivement, le cas de Mme María Corina Machado et celui de 135 parlementaires vénézuéliens.

Mme M.G. Odhiambo (Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires), précise qu'elle n'a présenté qu'une partie des nombreux cas dont le Comité est saisi. Elle dit que le nombre croissant de cas enregistrés montre clairement qu'exercer la fonction de parlementaire comporte réellement des risques, et que le phénomène se vérifie malheureusement dans toutes les régions du monde. Elle ajoute que le Comité compte sur le soutien des Parlements membres de l'UIP pour venir en aide aux parlementaires dont les droits sont menacés.

Elle indique que l'UIP et l'UNESCO ont élaboré un cours sur la liberté d'expression à l'intention des parlements et des parlementaires. Elle explique que ce cours à progression autonome permet aux parlementaires de développer leurs compétences et leur capacité à protéger et à promouvoir la liberté d'expression. Elle précise qu'il sera disponible à partir du 28 octobre 2024 et encourage tous les participants à le suivre.

Mme N. Altaca Kayisoglu (Türkiye), saluant le travail effectué par le Comité et attirant l'attention sur les récentes mesures imposées à son parti d'opposition, le Parti de l'égalité et de la démocratie des peuples, par le bloc au pouvoir en Türkiye, déclare que le procès de Kobané risque d'être utilisé comme prétexte pour interdire à un parti et à plus de 400 responsables

politiques, notamment d'anciens et actuels parlementaires, de participer à la vie politique pour une période d'au moins cinq ans. Elle indique que contre toute attente, le Comité n'a dépêché aucun observateur au procès en question, que de lourdes peines d'emprisonnement ont été prononcées à l'encontre de 15 responsables politiques, y compris des co-dirigeants de son parti frère, afin de justifier la disparition d'un parti politique. Elle dit que le Comité ne se soucie pas de la répression qui continue de s'abattre sur les parlementaires turcs et qu'il examine au contraire les cas d'anciens collègues à elle qui ne sont plus des responsables politiques turcs mais des demandeurs d'asile en Suisse et qui ne manqueront pas d'accuser son parti de terrorisme pour se défendre. Elle conclut son intervention en soulignant que dès qu'un Kurde fait de politique il est soupçonné d'être terroriste.

Mme F. Oncu (Türkiye), exerçant son droit de réponse et se présentant comme une mère kurde et résidente turque, indique qu'elle ne comprend pas pourquoi son pays fait maintenant l'objet d'une discussion alors qu'il n'a pas été mentionné dans le rapport qui vient d'être présenté. Elle affirme que la promotion et la protection des droits de l'homme est l'une des principales priorités de la Türkiye, au même titre que la promotion de la démocratie. Elle ajoute que les parlementaires doivent également être assurés de pouvoir participer librement à la vie politique sans être entravés ou subir des poursuites judiciaires injustifiées. Elle précise néanmoins que le fait de siéger au Parlement ne confère pas d'immunité contre les enquêtes pénales et ne dispense pas de répondre de ses actes devant la justice.

Elle déclare que certains parlementaires turcs ont malheureusement des liens organiques manifestes avec le Parti des travailleurs du Kurdistan, une organisation terroriste reconnue comme telle par, notamment, les États-Unis d'Amérique et l'Union européenne, et qui est responsable de la mort de plusieurs milliers de personnes. Elle souligne par ailleurs qu'il existe des preuves de leur implication dans des actes odieux pour lesquels ils sont aujourd'hui poursuivis, mais que, curieusement, ces données n'ont pas été ajoutées au dossier de ces parlementaires. Elle estime qu'il est inacceptable de faire des déclarations unilatérales sans tenir compte de cette réalité. Elle conclut son propos en affirmant que les parlementaires doivent être unis dans la lutte contre ces organisations et leurs militants, et que l'UIP – la seule instance parlementaire d'envergure mondiale – doit poursuivre son travail de façon constructive, impartiale et apolitique.

M. S. Soendergaard (Danemark) salue l'excellent travail effectué par le Comité sur la Türkiye et demande ce qu'il en est du suivi des décisions antérieures prises au sujet des cas turcs.

La Présidente indique que les cas présentés ne sont qu'une infime partie du travail entrepris par le Comité, puisque celui-ci est actuellement saisi de 769 cas, dont celui mentionné par la déléguée de la Türkiye. Elle précise que cet échantillon a pour but d'informer le Conseil directeur du suivi effectué par le Comité sur quelques-uns des cas dont il est saisi dans nombre de pays. Elle explique que les délégués qui le souhaitent peuvent attirer l'attention sur le cas de n'importe quel parlementaire en danger, même s'il n'a pas été évoqué dans le rapport présenté par le Comité au Conseil directeur.

Concernant l'élection de trois membres au Comité des droits de l'homme des parlementaires en remplacement de M. S. Cogolati (Belgique), M. M. Hussain Sayed (Pakistan) et Mme A. Reynoso (Mexique), elle déclare que les candidats aux trois postes vacants satisfont aux exigences énoncées dans la section I des Règles et pratiques du Comité relative à sa composition. Elle dit que les noms des candidats figurent dans le document CL/214/18-P.1, ainsi que celui de Mme A. Rasheed (Maldives), qui a depuis retiré sa candidature.

Elle fait remarquer que le Comité comprend actuellement trois membres du Groupe africain, trois membres du Groupe des Douze Plus, un membre du GRULAC et aucun membre du Groupe Asie-Pacifique. Elle indique que cette information doit être prise en compte au moment du vote car les candidats appartiennent tous à l'un ou l'autre de ces groupes. Elle précise que si deux candidats d'un même parlement sont élus, seul celui qui a obtenu le plus grand nombre de voix sera retenu. De même, si trois femmes sont élues, seules les deux femmes ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront retenues, aux côtés du candidat de sexe masculin ayant obtenu le plus grand nombre de voix, afin de respecter la parité des sexes prévue par les Règles et pratiques du Comité. La Présidente conclut son intervention en invitant le Conseil directeur à écouter les présentations des neuf candidats, essentiellement par le biais de vidéos préenregistrées.

M. M.A. Nasym (Maldives) déclare dans sa présentation vidéo préenregistrée qu'il est diplômé de Cambridge en droits de l'homme et en sciences politiques, qu'il est engagé en politique depuis plus de dix ans et qu'il a rempli deux mandats parlementaires. Il explique qu'il a contribué à

porter devant le Comité des cas de parlementaires maldiviens de l'opposition persécutés et qu'il connaît bien le rôle du Comité dans les processus décisionnels de l'UIP. Il affirme avoir subi directement la violence exercée contre les parlementaires maldiviens, notamment des tentatives d'assassinat et des actes d'intimidation commis par des groupes soutenus par l'État. Il ajoute qu'il a récemment été placé sur la liste des personnes surveillées au titre de la sécurité nationale pour avoir dénoncé la radicalisation violente. Il indique que s'il est élu, il contribuera à mieux comprendre les types de violence et de persécution dont sont victimes les parlementaires en Asie du Sud, qu'il peut faciliter le travail du Comité dans cette région en s'appuyant sur le réseau de groupes d'amitié parlementaires auquel il appartient et qu'il proposera des projets de campagne de sensibilisation visant à présenter le travail du Comité aux nouveaux parlementaires. Il conclut sa présentation en disant espérer que les membres voteront pour lui.

Mme N. Acora Odonga (Ouganda), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, déclare qu'elle mesure pleinement la responsabilité qui incombe aux membres du Comité et qu'elle est bien consciente que les droits de l'homme internationaux sont ancrés dans les conventions fondamentales correspondantes qui visent à promouvoir et à protéger les droits de l'homme partout dans le monde. Elle souligne qu'en tant que parlementaire, elle est attachée au respect de la Constitution de son pays et au respect des protocoles de l'UIP. Elle conclut sa présentation en indiquant qu'elle pourra contribuer de manière significative à résoudre les problèmes pour créer un monde meilleur et qu'elle est prête à assumer les responsabilités du poste qu'elle espère se voir confier.

Mme A. Brosas (Philippines), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, dit qu'en sa qualité de parlementaire et de membre du Groupe des parlementaires de l'ASEAN pour les droits de l'homme, elle milite de longue date pour la protection des droits de l'homme, en défendant notamment les droits des femmes et d'autres groupes marginalisés et opprimés. Elle explique que dans son travail législatif, elle cherche non seulement à faire progresser et à protéger les droits de ces groupes, mais aussi à promouvoir l'égalité et à lutter contre l'exploitation et la violence. Elle affirme s'être déjà sentie en danger et connaître les effets des violations des droits de l'homme sur la capacité des parlementaires à remplir leur mandat. Elle conclut sa présentation en précisant qu'elle demeure fermement résolue à servir son peuple et à établir des bases solides en matière de droits de l'homme pour protéger les législateurs, les militants et les défenseurs des droits de l'homme dans l'accomplissement de leur travail essentiel.

M. M. Grujić (Serbie), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, déclare que sa carrière politique a commencé 24 ans plus tôt, lorsque, jeune, imprudent et stupide, il a été arrêté. Il indique avoir eu de la chance puisque le régime qu'il avait combattu est tombé deux jours seulement après son arrestation et qu'il a alors été libéré. Il précise que depuis lors, la Serbie ne compte plus de prisonniers politiques. Il explique qu'au cours des six années qu'il a passées dans l'opposition en tant que parlementaire, lui et sa famille ont été soumis quotidiennement à des pressions à caractère politique. Il dit se porter candidat au Comité pour agir et faire en sorte qu'aucun autre responsable politique ne connaisse une telle situation. Il souligne que pour protéger la démocratie, il faut protéger les parlementaires. Il conclut sa présentation en affirmant qu'il est prêt à s'atteler à cette tâche et en remerciant les membres pour leur confiance.

M. I. Nizar (Maldives), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, déclare posséder les compétences, les qualités et la volonté nécessaires pour exceller dans la fonction à laquelle il est candidat. Il ajoute que sa formation universitaire dans le domaine de l'information et de la technologie, ainsi que sa participation à la prise de décision au niveau de l'exécutif, constitueront de précieux atouts pour mener à bien les travaux du Comité. Il dit apprendre vite et posséder d'excellentes capacités de résolution des problèmes, et être capable d'assumer d'importantes charges de travail tout en s'efforçant constamment de dépasser les attentes. Il affirme qu'il ne renonce jamais facilement à ce qu'il entreprend et qu'il pense que sa contribution aux travaux du Comité permettra d'apporter des changements significatifs. Il conclut sa présentation en indiquant qu'il s'est documenté sur le fonctionnement et les résultats du Comité, qu'il souhaite vivement rejoindre ses rangs et qu'il espère que les membres du Conseil directeur voteront pour lui.

M. S. Ali Zafar (Pakistan), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, explique qu'il a décidé d'embrasser la carrière d'avocat après avoir entendu, il y a 40 ans, un discours qui a éveillé en lui une passion pour la justice et la conviction que le droit peut être un puissant outil pour défendre la dignité humaine et les droits de l'homme. Il ajoute qu'il s'est par la suite vite rendu compte qu'il

existait un décalage entre les droits tels qu'ils sont inscrits dans la Constitution de son pays et leur mise en œuvre dans les faits. Il dit s'être rendu compte que ce décalage se traduisait par des violations et des injustices systématiques, en particulier chez les personnes issues de milieux défavorisés et de communautés marginalisées, et que c'est ce constat qui a forgé son engagement en faveur des droits de l'homme et l'a incité à militer activement pour faire évoluer les choses. Il conclut sa présentation en soulignant qu'il a consacré une grande partie de sa pratique juridique à faire entendre la voix de centaines de personnes dont les droits ont été bafoués et à les représenter.

Mme N. Odsuren (Mongolie), présente dans la salle, explique que son pays, surnommé l'oasis de la démocratie dans la région, agit pour préserver et promouvoir les principes de la justice, des droits de l'homme et de l'état de droit, qui sont les valeurs fondatrices de toute démocratie solide. Elle déclare que les parlementaires jouent un rôle essentiel pour faire entendre la voix de leurs concitoyens et qu'à chaque fois que leurs droits sont violés ou menacés, c'est la démocratie elle-même qui est en danger. Avocate de formation, elle dit avoir exercé dans son pays et à l'étranger, notamment à la Cour internationale d'arbitrage de la CCI. Elle connaît donc très bien le droit international et les droits de l'homme, ainsi que le fonctionnement des systèmes parlementaires. Elle explique que si elle est élue, elle œuvrera pleinement pour que le Comité demeure un fervent défenseur des droits des parlementaires, en plaidant pour leurs droits et leur protection. Elle conclut sa présentation en demandant humblement le soutien des membres pour être élue au Comité.

Mme J. Narvaéz (Paraguay), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, indique qu'elle est membre des commissions des droits de l'homme, du budget et de l'égalité des sexes de son Parlement et qu'elle a participé dans ce cadre à des projets d'amélioration du système pénitentiaire paraguayen grâce à la construction de deux nouveaux établissements offrant des conditions de détention plus humaines. Elle dit avoir également œuvré avec succès pour accroître la participation des femmes et des jeunes à la vie politique. Évoquant son métier d'avocate, elle explique avoir exercé à titre bénévole pour aider des personnes dont les droits civils et politiques avaient été bafoués et avoir contribué à promouvoir la stabilité de l'emploi et l'égalité d'accès à l'emploi. Elle conclut sa présentation en déclarant qu'elle serait très honorée d'être élue membre du Comité.

M. N. Mayoraz (Argentine), s'exprimant via une vidéo préenregistrée, déclare que le besoin d'une véritable justice et d'une véritable paix se fait de plus en plus sentir, mais qu'il est impossible d'y parvenir si les parlements ne s'engagent pas à représenter véritablement ceux qui les élisent et à défendre inlassablement les droits de l'homme. Convaincu que ces droits sont ancrés dans la dignité non négociable de la personne humaine, il indique avoir cofondé le *Global Center for Human Rights* pour promouvoir le respect et la reconnaissance de cette dignité intrinsèque. Il dit avoir à cœur de promouvoir un développement humain plus complet et de défendre fermement la vie et l'intégrité de tous les êtres humains, quel que soit leur statut, ainsi que leur liberté, notamment la liberté d'expression. Il conclut sa présentation en soulignant que, dans le contexte des défis mondiaux actuels, il a toujours défendu les droits de l'homme et a toujours maintenu le souhait de peser sur l'élaboration de propositions visant à améliorer véritablement les conditions de vie.

La Présidente remercie les candidats pour leurs présentations.

Le Secrétaire Général, rappelant que le vote a lieu conformément à l'article 34.1 du Règlement du Conseil directeur, indique que le quorum de 85 établi pour l'actuelle session conformément à l'article 34.2 dudit Règlement a été atteint, que la représentation des Membres au Conseil directeur doit être conforme à l'article 1.2 du Règlement du Conseil directeur, et que seuls les délégués présents dans la salle ont le droit de voter.

Mme D. O'Neill (Australie) demande s'il est possible de remédier au problème technique qui a empêché les membres d'entendre l'interprétation de la présentation de la candidate du Paraguay.

La Présidente répond que la question est légitime mais que les présentations vidéo préenregistrées ne sont pas arrivées à temps pour que les dispositions relatives à l'interprétation soient mises en place comme prévu, ce dont elle s'excuse. Elle précise que les informations qui ont été diffusées à propos des candidats, notamment leur curriculum vitæ, devraient aider les membres dans leur prise de décision.

Mme M. Cederfelt (Suède) soulève une motion d'ordre et déclare que le vote à huis clos est une procédure plus appropriée quelle que soit l'élection.

La Présidente indique qu'en l'état actuel des choses, le vote doit se dérouler conformément à l'article 29 du Règlement du Conseil directeur, qui prévoit que ce dernier vote normalement à main levée ou par assis et debout, mais qu'il peut être procédé à un scrutin par appel nominal si la Présidente ou le Président l'estime nécessaire ou si un membre du Conseil directeur en fait la demande.

M. A. Sobel (Royaume-Uni) explique qu'il n'est pas possible d'organiser un vote au scrutin secret tel que le suggère de bonne foi la déléguée de la Suède, car les scrutateurs doivent pouvoir identifier les délégations afin de déterminer l'attribution des voix. Il estime que la méthode la plus simple et la plus rapide est probablement le vote à main levée, qui est également conforme au Règlement.

La Présidente, soutenue par **Mme M. Alsuwaidi** (Émirats arabes unis) et **M. S. Patra** (Inde), affirme qu'il n'y a pas d'autre choix que d'appliquer le Règlement et que ce dernier est très clair. Elle précise que le vote au scrutin secret ne s'applique que pour l'élection du Président de l'UIP, du Secrétaire Général et des membres du Comité Exécutif.

M. B.O. Kalu (Nigéria) déclare que, dans des cas exceptionnels et lorsqu'il y a de bonnes raisons de le faire, il devrait être possible de suspendre temporairement le Règlement afin d'atteindre plus facilement l'objectif souhaité.

La Présidente estime que dans un tel scénario, les résultats du vote risqueraient d'être contestés et que c'est une situation à éviter. Elle dit que la seule façon de procéder est d'appliquer l'article 29 du Règlement du Conseil directeur.

Après une explication de la procédure, il est procédé à un vote à main levée.

La Présidente suggère que, pour gagner du temps, le Conseil directeur poursuive l'examen des autres points de l'ordre du jour jusqu'à ce que les voix aient été comptées.

Il en est ainsi décidé.

Point 17 de l'ordre du jour

GROUPE DE TRAVAIL DE L'UIP SUR LA RÉOLUTION PACIFIQUE DE LA GUERRE EN UKRAINE (CL/214/17-R.1)

M. P. Katjavivi (Namibie), membre du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine, après avoir présenté le rapport sur les activités menées par le Groupe de travail depuis mars 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/17-R.1, déclare que tout observateur de la guerre en Ukraine serait d'accord pour dire que la paix n'est pas encore gagnée, même si le rapport fait état de progrès encourageants.

La Présidente indique que, lors d'une réunion d'information sur les activités menées par l'UIP dans le domaine de la diplomatie parlementaire, le Comité exécutif a été informé de l'état d'avancement des travaux du Groupe de travail et a salué ses efforts en l'encourageant à poursuivre dans la même voie afin de surmonter les difficultés rencontrées. Elle explique que le Groupe de travail a choisi de se concentrer sur les questions humanitaires, en particulier sur la situation des enfants pris dans le conflit, et qu'il est en contact avec les autorités ukrainiennes et russes compétentes, notamment le Médiateur en Ukraine et la Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie. S'agissant du premier Sommet sur la paix en Ukraine organisé en juin 2024 en Suisse, elle dit que seuls les gouvernements étaient invités à participer aux négociations et que l'UIP n'a donc pas pu y prendre part. Elle précise néanmoins que le Comité exécutif a depuis été informé que la participation de l'UIP au deuxième cycle de négociations est à l'étude.

La Présidente indique que, lors de la même réunion d'information, le Comité exécutif a également été informé de l'état d'avancement des travaux du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient et que ce dernier n'a pas pu se rendre comme il l'avait prévu en Israël et en

Palestine en raison de la situation dans la région. Elle ajoute que le Comité exécutif a encouragé le Comité à organiser des auditions avec les chefs de délégation de la région afin de recueillir leur avis. Elle souligne qu'un rapport sur les travaux du Comité à la présente Assemblée sera présenté sous le point de l'ordre du jour correspondant.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport sur les activités du Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

Point 18 de l'ordre du jour
(reprise des discussions)

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS
(CL/214/18-P.1)

f) Groupe du partenariat entre hommes et femmes
(CL/214/18f)-R.1)

M. A.R. Al Nuaimi (Émirats arabes unis), Président du Groupe du partenariat entre hommes et femmes, accompagnant d'un diaporama numérique son rapport sur la 50^e session du Groupe, tenue les 12 et 16 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18f)-R.1, et citant les chiffres contenus dans le rapport et ses annexes, déclare que le Groupe a analysé la participation des femmes à la présente Assemblée, en examinant en particulier la composition par sexe des délégations, et a aussi discuté des moyens de renforcer cette participation. Il fait remarquer que les amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP pour favoriser la parité au sein des délégations réaffirment la volonté collective d'atteindre cet objectif. Il indique que le Groupe a été informé du fait que la mise en œuvre de la politique de lutte contre le harcèlement de l'UIP progresse de façon satisfaisante et il précise aussi que le Groupe a participé à des discussions avec les délégations du Bhoutan et d'Oman, où des mesures urgentes doivent être prises pour accroître le nombre de femmes au parlement. M. Al Nuaimi souligne néanmoins certains progrès à la 149^e Assemblée, en relevant que le nombre de délégations exclusivement masculines n'a jamais été aussi bas et que le nombre de délégations présentant un bon équilibre hommes-femmes n'a jamais été aussi élevé. Il conclut son propos en formant le vœu que d'autres délégations suivront cet exemple et que les efforts concertés accomplis par tous se poursuivront jusqu'à atteindre la parité au sein des délégations à l'UIP et dans chaque parlement.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

a) Comité des droits de l'homme des parlementaires
(reprise des discussions)

La Présidente dit que les résultats du vote pour l'élection de trois des neuf candidats au Comité des droits de l'homme des parlementaires ont été établis et sont les suivants :

Nombre de voix obtenues par chaque candidat :

M. N. Mayoraz (Argentine) 31

M. S. Ali Zafar (Pakistan) 31

M. I. Nizar (Maldives) 16

Mme J. Narvaéz (Paraguay) 41

M. M.A. Nasym (Maldives) 43

Mme A. Brosas (Philippines) 51

<i>Mme N. Acora Odonga (Ouganda)</i>	65
<i>Mme N. Odsuren (Mongolie)</i>	67
<i>M. M. Grujić (Serbie)</i>	96

Ayant obtenu les trois plus grands nombres de voix, M. M. Grujić (Serbie), Mme N. Odsuren (Mongolie) et Mme N. Acora Odonga (Ouganda) sont élus membres du Comité des droits de l'homme des parlementaires.

La Présidente, félicitant les trois candidats élus, déclare que le travail accompli par le Comité des droits de l'homme des parlementaires est une composante essentielle du travail de l'UIP et qu'elle leur souhaite beaucoup de succès dans leurs nouvelles fonctions.

La séance est levée à 13 h 50.

Troisième séance

**Jeudi 17 octobre 2024
(après-midi)**

La séance est ouverte à 14 h 35 sous la conduite de la Dr T. Ackson (République-Unie de Tanzanie), Présidente de l'UIP.

Point 18 de l'ordre du jour
(suite)

ACTIVITÉS DES ORGANES PLÉNIERS ET COMITÉS SPÉCIALISÉS (CL/214/18-P.1)

b) Forum des femmes parlementaires (CL/214/18b)-R.1)

Mme F. Ilimi Haddouche (Algérie), première Vice-Présidente du Bureau des femmes parlementaires présente le rapport sur la 38^e session du Forum des femmes parlementaires tenue le 13 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18b)-R.1¹. Elle indique que, lors de l'examen, dans une perspective de genre, d'un projet de résolution de l'UIP sur l'IA dans lequel les amendements proposés par le Forum ont depuis été incorporés, les participants se sont penchés sur les effets néfastes de l'IA, comme l'augmentation de la violence sexiste facilitée par la technologie qui peut entraîner l'exclusion des femmes de la vie publique et parlementaire, et ont recommandé des contre-mesures. Elle dit qu'ils ont également discuté des moyens d'améliorer l'accès des femmes et des filles à la justice dans les situations de conflit et d'après-conflit, appelant ainsi à diverses mesures, comme adopter des lois visant à punir les auteurs de violences sexuelles et sexistes, apporter un soutien aux victimes et renforcer la coopération en vue d'accroître la participation des femmes aux négociations de paix et aux processus de reconstruction, tout en tenant compte des expériences vécues par les victimes. Elle ajoute que les participants ont exprimé leur solidarité avec les femmes et les filles victimes de conflits sanglants et ont réfléchi aux moyens d'enrayer le recul de l'égalité des sexes. Elle conclut son intervention en déclarant que, compte tenu des revers inquiétants observés dans le monde en la matière, il est encourageant de constater que de nombreux parlementaires hommes participent aux discussions visant à préserver et à promouvoir l'égalité des sexes.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente annonce que Mme R. Maachaoui (Tunisie) et Mme V. Techateerawat (Thaïlande) ont été élues membres du Bureau des femmes parlementaires, pour un mandat qui arrivera à échéance en mars 2027. Elle considère que le Conseil directeur souhaite approuver leur élection.

Il en est ainsi décidé.

c) Forum des jeunes parlementaires (CL/214/18c)-R.1)

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, présentant le rapport de la réunion du Forum tenue le 14 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18c)-R.1², indique que les participants ont entendu des messages vidéo enrichissants de la part des pionniers du Forum à l'occasion de son dixième anniversaire, qu'ils ont partagé des témoignages sur la façon dont le Forum a contribué à leur autonomisation et qu'ils se sont engagés à œuvrer en faveur des jeunes femmes et des jeunes handicapés. Comme expliqué dans le rapport, il précise que les participants ont aussi fait le point sur les dernières mesures

¹ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 91

² Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 93

prises pour promouvoir la participation des jeunes dans leurs parlements respectifs, examiné le thème du débat général de la présente Assemblée du point de vue des jeunes, discuté du projet de résolution de l'UIP sur l'IA, tenu une séance de questions-réponses sur les progrès de la campagne *Oui à plus de jeunes au parlement* et commandé, en vue de la 150^e Assemblée, des rapports de synthèse sur le point de vue des jeunes concernant les résolutions proposées par l'UIP. Il ajoute qu'une minute de silence a également été observée à la mémoire des victimes du conflit en cours au Moyen-Orient. Il conclut son rapport en signalant que le Forum a tenu sa toute première séance publique le 16 octobre 2024 afin de discuter des attentes et des questions prioritaires.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

d) Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient
(CL/214/18d)-R.1)

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, présentant le rapport des deux réunions en ligne du Comité tenues en juin et juillet 2024 et de ses deux séances en présentiel à l'actuelle Assemblée, tel qu'il figure dans le document CL/214/18d)-R.1³, explique que le Comité a finalement été contraint, pour des raisons de sécurité, de reporter sa visite prévue au Moyen-Orient, et que cela a amené les membres du Comité à réfléchir au mandat et au rôle de ce dernier pour ce qui est de contribuer de manière significative au processus de paix dans la région en tenant compte des facteurs évoqués dans le rapport. Il indique que les membres du Comité ont estimé que le dialogue et l'ouverture étaient des éléments essentiels pour leurs travaux en cours, qui impliquent uniquement les deux principales parties au conflit, et qu'ils ont également souligné la nécessité d'améliorer la coordination afin d'éviter la fragmentation. Il ajoute qu'un représentant de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a informé le Comité de la situation à Gaza, en Cisjordanie et au Liban et des répercussions négatives sur les services vitaux fournis par l'UNRWA. Il précise que le Comité a également été informé des précieuses activités menées par le Centre mondial du roi Hamad pour la coexistence pacifique. M. Talsma conclut son rapport en déclarant que, si les conditions de sécurité sont réunies pour sa visite au Moyen-Orient, le Comité pourrait y organiser une retraite afin de continuer à réfléchir à son mandat et à ses activités futures.

M. S.S. Al-Barkani (Yémen) exprime sa déception à propos de ce rapport qu'il attendait avec impatience et dit qu'il semblerait que le Comité ait changé d'orientation depuis sa première participation aux activités de l'UIP il y a 35 ans. Il estime que le rapport ne tient pas compte de la réalité de la destruction et des innombrables morts à Gaza et donne malheureusement l'impression que le Comité est faible et insensible. Il ajoute que le Comité aurait dû se rendre sur le terrain en Israël, à Gaza, en Cisjordanie et au Liban, et que peut-être Israël l'a empêché de se rendre dans la région. Il affirme que le Comité ne peut laisser Israël continuer à semer la souffrance et la mort sans lui réclamer des comptes ou le sanctionner pour ses actes, qui sont assimilables à des actes de terrorisme. Il dit qu'au lieu d'appeler modestement Israël à mettre fin aux actions de la Knesset et à améliorer l'acheminement de l'aide humanitaire vers les personnes dans le besoin, le Comité devrait exiger d'Israël qu'il mette fin à la guerre, au génocide et au nettoyage ethnique. Il conclut son propos en indiquant que ce prétendu rapport constitue un grand pas en arrière pour l'UIP et qu'il fera honte à l'Organisation si aucun élément factuel n'y est ajouté.

Mme A. Erdogan (Türkiye) déclare qu'une institution telle que l'UIP devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour réparer l'injustice faite à l'UNRWA, qu'Israël cherche à dépeindre comme une organisation terroriste mais qui œuvre pour soutenir le peuple palestinien affamé et massacré dans la bande de Gaza. Elle ajoute que les Parlements membres de l'UIP ont le devoir humanitaire de réagir aux attaques contre l'UNRWA et les autres institutions de l'ONU en leur apportant tout leur soutien afin qu'elles ne soient pas détruites ou empêchées à l'avenir d'aider les personnes dans le besoin. Elle conclut son intervention en soulignant qu'il est essentiel de rester vigilant face à de telles attaques, qu'elles doivent cesser et que le pays qui en est à l'origine doit en payer le prix.

³ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 94

M. H.-J. Talsma (Pays-Bas), Président du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, prenant acte de la déception clairement exprimée par son estimé collègue du Yémen, indique que l'objectif premier du Comité est de promouvoir le processus de paix et le dialogue et que cela s'avérera difficile à réaliser si chacun s'exprime comme il l'a fait. Il dit que qualifier de modeste l'approche du Comité est en fait un compliment, car la modestie est le ton même dont le Comité cherche à empreindre son travail. S'agissant de la visite du Comité dans la région, il explique que ni la partie israélienne ni la partie palestinienne ne lui ont jamais mis des bâtons dans les roues et que le Comité a lui-même décidé, pour de simples raisons de sécurité, qu'il ne pouvait pas se rendre dans la région comme il l'avait prévu. Il conclut son propos en affirmant que le Comité n'est nullement habilité à imposer des sanctions de quelque nature que ce soit.

La Présidente remercie le Comité pour sa volonté de poursuivre son louable travail, y compris sa visite au Moyen-Orient lorsque cela sera possible, et souligne qu'il peut compter sur le soutien constant de l'UIP. Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

e) Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire
(CL/214/18e)-R.1)

M. J. Kiarie (Kenya), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, présentant le rapport de la réunion du Comité tenue le 15 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18e)-R.1⁴, indique que le Comité a entendu les témoignages d'une victime de mine terrestre et d'un défenseur des droits des apatrides, dont les récits de vie sont des leçons de courage et d'espoir. Il précise que le Comité a également examiné les principales conclusions d'un nouveau rapport sur les défis posés par les conflits armés contemporains, en s'intéressant plus particulièrement à l'utilisation des technologies de guerre numériques, qui constitue désormais une réalité préoccupante nécessitant une attention accrue de la part de tous. Pour ce qui est des situations de crise humanitaire, il explique que le Comité s'est concentré sur la vaste crise des déplacements internes et les besoins de protection résultant du conflit au Soudan et a appelé les parlementaires à aborder la question à chaque fois qu'ils en ont l'occasion et à soutenir les efforts déployés pour aider les victimes civiles de ce conflit. Il conclut son propos en indiquant que, comme mentionné dans le rapport, le Comité a appelé l'UIP à agir pour éloigner le spectre d'une guerre généralisée au Moyen-Orient et a aussi appelé l'ensemble des parties prenantes à respecter et faire respecter le droit international humanitaire sous tous ses aspects.

La Présidente remercie le Comité d'avoir réaffirmé ces principes fondamentaux contraignants et considère que le Conseil directeur souhaite approuver l'appel lancé par le Comité.

Il en est ainsi décidé.

M. S.S. Al-Barkani (Yémen) qualifie d'équitable le rapport qui vient d'être fait et déclare que les dirigeants de l'UIP devraient s'efforcer de diffuser l'appel à l'ensemble de la communauté internationale car il souligne le fait que le peuple palestinien se trouve dans la pire situation de son histoire. Il ajoute que les événements inqualifiables survenus à Jabaliya laissent entrevoir que les personnes qui n'ont pas été tuées par les armes mourront de faim, de soif et de manque de soins médicaux. Il conclut son intervention en soulignant que, contrairement à celui du Comité sur les questions relatives au Moyen-Orient, le rapport du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire est digne de l'UIP et que le message contenu dans son important appel devrait être largement diffusé, notamment auprès des médias.

M. B.O. Kalu (Nigéria) explique qu'il accueille toujours avec grand intérêt les rapports détaillés du Comité, mais qu'il est préoccupé par le manque d'attention accordée, dans son dernier rapport, aux questions humanitaires et aux violations du droit international humanitaire en Afrique, notamment dans des pays comme la République démocratique du Congo. Il indique que certains

⁴ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 96

de ces problèmes perdurent depuis plus de 30 ans sans recevoir l'attention qu'ils méritent de la part des instances de l'UIP et que cette situation très surprenante amène à s'interroger sur les raisons de cet état de fait.

M. I.M. Khraishi (Palestine), remerciant le Comité pour son travail, dit qu'il s'attendait à ce que l'appel se concentre davantage sur ce qui constitue la violation la plus odieuse du droit international humanitaire ainsi que du droit international des droits de l'homme et du droit international coutumier, à savoir l'occupation du territoire palestinien, qui a fait l'objet d'un avis consultatif émis par la Cour internationale de justice en juillet 2024 qui a ensuite été approuvé par une résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il affirme que les parlementaires doivent coopérer pour faire cesser cette violation et que, dans ce type de situation, la distinction juridique importante entre l'occupant et l'occupé doit toujours être établie.

En ce qui concerne l'utilisation de technologies numériques telles que l'IA dans la guerre, il déclare que le droit international ne traite pas encore de ce sujet, mais que la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a récemment adopté une résolution en la matière et que les parlementaires doivent eux aussi travailler sur cette question. Il ajoute qu'il convient peut-être de souligner qu'un Parlement membre de l'UIP adopte des lois qui, en soi, constituent des violations majeures du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Il dit être bien conscient des souffrances endurées au Soudan et ailleurs, mais fait remarquer que la famine comme arme de guerre n'est actuellement utilisée qu'en Palestine, plus précisément à Gaza, où des personnes meurent brûlées vives et où l'acheminement de l'aide humanitaire est empêché. Il souligne que ces faits auraient dû être mentionnés dans le rapport et qu'ils devraient être pris en compte par tous les parlementaires. Il conclut son propos en déclarant espérer voir les parlementaires du monde entier unir leurs forces pour protéger l'humanité et le droit primordial à la vie.

M. J. Kiarie (Kenya), Président du Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire, dit prendre bonne note des observations qui viennent d'être faites et indique que le Comité travaille sur une multitude de questions en enquêtant sur diverses situations dans plusieurs parties du monde. Il ajoute que le Comité se préoccupe également de l'Afrique, qu'il a, par exemple, présenté un rapport sur la République démocratique du Congo lors de la 148^e Assemblée et qu'il a examiné la situation critique au Soudan en tant que sujet prioritaire à la présente Assemblée.

La Présidente salue le travail accompli par le Comité, assure ce dernier de son soutien constant et remercie son Président sortant pour son dévouement. Elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire deux membres du Comité, à savoir un homme du Groupe Eurasie en remplacement de M. E. Sinchevici (République de Moldova) et une femme du Groupe africain en remplacement de Mme F. Muyumba (République démocratique du Congo), qui n'est plus parlementaire. Elle dit qu'à ce jour, le Groupe africain a transmis la candidature de Mme E. Jailosi Jolobala (Malawi). Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire cette candidate à l'un des deux postes vacants au sein du Comité.

Il en est ainsi décidé.

g) Groupe consultatif sur la santé
(CL/214/18g)-R.1)

M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président du Groupe consultatif sur la santé, lit le rapport de la réunion du Groupe tenue le 10 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18g)-R.1⁵. Il indique que le Groupe a discuté des suites données à la résolution sur la couverture sanitaire universelle adoptée par l'UIP en 2019 et des mesures prises face à l'épidémie de mpox, qu'il a décidé de soumettre une contribution au document final de la Réunion parlementaire qui se tiendra à l'occasion de la 29^e session de la Conférence des Nations Unies sur

⁵ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 99

les changements climatiques et qu'il a été informé des amendements proposés aux Statuts et Règlements de l'UIP, notamment en ce qui concerne la transformation du Groupe en un Comité sur la santé. Il ajoute que le Groupe a également reçu des nouvelles de ses partenaires techniques et qu'il s'est félicité de la poursuite de la coopération de l'UIP avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant.

M. B.O. Kalu (Nigéria) affirme que des événements comme la pandémie de COVID-19 et la récente épidémie de mpox ont mis en évidence la dépendance totale de son continent à l'égard du monde occidental pour sa survie. Il déclare que l'Afrique ne devrait pas dépendre de l'Occident pour les vaccins ou d'autres fournitures médicales et que tant que le continent ne disposera pas de structures de base, il ne pourra pas assurer durablement sa sécurité sanitaire. Il se demande ce qu'entreprend le Groupe consultatif pour remédier à ces problèmes, dont il estime qu'ils devraient figurer parmi ses priorités.

M. F. Ndugulile (République-Unie de Tanzanie), Vice-Président du Groupe consultatif sur la santé, souligne que la question est très pertinente compte tenu de l'augmentation du nombre d'urgences sanitaires en Afrique et de la fragilité des systèmes de santé du continent. Il précise que cette question constitue une priorité pour le Groupe dans ses travaux à venir, ainsi que pour l'Union africaine et le Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique, qui étudient les possibilités de renforcer les capacités locales de production de vaccins, de médicaments et d'autres produits de santé. Il ajoute qu'il se penchera lui aussi sur la question une fois qu'il aura pris ses nouvelles fonctions de Directeur régional de l'OMS pour l'Afrique.

Le Secrétaire général indique que M. Ndugulile a participé à divers titres aux activités du Groupe consultatif depuis sa création et que l'UIP va devoir se séparer d'une personnalité éminente dans le domaine de la santé. Au nom des parlementaires, il félicite M. Ndugulile pour sa nouvelle nomination et se réjouit qu'il puisse faire bénéficier l'OMS du savoir-faire de l'UIP dans le domaine de la santé, contrairement à la trajectoire habituelle qui veut que ce soit l'inverse. Il dit que, compte tenu des nouvelles responsabilités de M. Ndugulile, l'UIP peut espérer renforcer sa coopération avec l'OMS et qu'il n'y a aucune raison pour que l'Afrique ne devienne pas une priorité en matière de santé. Il précise que l'UIP compte sur son soutien et qu'elle est déterminée à obtenir grâce à cette coopération de meilleurs résultats en matière de santé pour tous. Il conclut son intervention en soulignant que l'UIP sera heureuse de revoir M. Ndugulile à l'avenir.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

h) Groupe de facilitateurs concernant Chypre (CL/214/18h)-R.1)

M. L. Wehrli (Suisse), facilitateur concernant Chypre, donnant lecture du rapport de la réunion du Groupe de facilitateurs concernant Chypre tenue le 13 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/14h)-R.1⁶, dit espérer que la réunion informelle du 15 octobre 2024 entre le Secrétaire général de l'ONU et les dirigeants des communautés chypriote grecque et chypriote turque débouchera sur une avancée dans les relations entre les deux parties qui permettra de se rapprocher d'une solution durable au problème chypriote. Il indique par ailleurs que d'autres réunions sont prévues et que le Groupe poursuivra ses travaux vers l'obtention d'une solution durable.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire un facilitateur pour pourvoir le poste vacant au sein du Groupe, pour lequel la candidature de M. H. Caneiro (Portugal) a été reçue. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire M. Caneiro au poste de facilitateur.

Il en est ainsi décidé.

⁶ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 26

i) Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent (CL/214/18i)-R.1)

M. M. Karlsson (Suède), Président du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, présentant le rapport de la 17^e réunion du Groupe consultatif tenue le 13 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18i)-R.1⁷, déclare que les membres ont approuvé le plan de travail présenté par le Secrétariat de l'UIP et ont décidé de créer un groupe *ad hoc* de cinq personnes chargé de suivre les activités au Sahel. Il ajoute que parmi les autres sujets importants abordés figurent le lancement d'un vaste dialogue parlementaire sur une définition consensuelle de la notion de terrorisme, la situation au Sahel et les moyens de garantir que les actions menées par le Groupe consultatif dans cette région demeurent pertinentes et efficaces, notamment grâce à la collaboration avec l'ensemble des forces constructives présentes dans la région. Il précise que deux spécialistes de la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée ont également présenté des exposés. En outre, deux thèmes de discussion ont été retenus pour la 150^e Assemblée : l'utilisation de l'IA dans la lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme ; et la prévention de l'extrémisme violent dans le contexte de la migration forcée. M. Karlsson conclut son propos en invitant tous les Parlements membres de l'UIP à rejoindre le Réseau parlementaire mondial sur la lutte contre le terrorisme et à télécharger l'application mobile de l'UIP sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, qui permet d'accéder à des informations sur la paix et la sécurité.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire six membres au Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent pour pourvoir les postes vacants de certains groupes géopolitiques. Elle fait savoir que les candidats désignés, qui exerceront un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2028, sont les suivants : Mme R. Abouras (Libye) pour le Groupe arabe ; Mme L. Wankhede (Inde) et Mme A. Rasheed (Maldives) pour le Groupe Asie-Pacifique, qui n'a pas encore désigné son troisième candidat ; et M. T.I. Mørland (Norvège) pour le Groupe des Douze Plus. Elle précise que le Groupe Eurasie n'a pas encore désigné son candidat.

Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire les quatre candidats en tant que membres du Groupe consultatif de haut niveau sur la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Il en est ainsi décidé.

La Présidente félicite les nouveaux membres pour leur élection.

j) Groupe de travail sur la science et la technologie (CL/214/18j)-R.1)

M. D. Naughten (Irlande), Président du Groupe de travail sur la science et la technologie, présente le rapport des réunions du Groupe tenues les 19 et 23 septembre et le 15 octobre 2024, tel qu'il figure dans le document CL/214/18j)-R.1⁸. Il indique que le Groupe a été informé des résultats d'une étude sur les canaux de collaboration entre les parlements et la communauté scientifique, qu'il prévoit de publier une deuxième édition de ses travaux sur l'IA et l'éthique, qu'il a passé en revue les initiatives mises œuvre à la suite de la première édition des Écoles de la science au service de la paix de l'UIP sur l'eau et qu'il a discuté des résultats du dixième Forum mondial de l'eau tenu à Bali (Indonésie). Il souligne que le Groupe de travail avait pressenti que le climat politique favoriserait l'adoption de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, que le Groupe invite tous les parlementaires à diffuser le texte et à promouvoir son application et qu'il prépare aussi une campagne de sensibilisation. Il ajoute que le Groupe prévoit également d'élaborer des lignes directrices pour suivre la mise en œuvre de la Charte et évaluer son impact, avec pour objectif ultime de faire en sorte que l'innovation éthique et scientifique contribue à la paix, à la sécurité et à la durabilité.

⁷ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 102

⁸ Rapport disponible dans les [Résultats de la 149^e Assemblée de l'UIP](#), page 103

M. Naughten annonce qu'il va prendre sa retraite et que la 149^e Assemblée est donc sa dernière Assemblée. Il indique que son expérience au sein de l'UIP a été fructueuse et riche en enseignements, et qu'elle lui a permis de nouer des liens durables. Il se dit profondément honoré d'avoir travaillé avec autant de personnes issues de divers groupes déterminés à collaborer pour améliorer les conditions de vie dans le monde et bâtir un avenir où chaque voix puisse être entendue et où la paix et la durabilité soient une réalité pour tous. Il conclut son propos en soulignant qu'il a hâte de voir les résultats de ces efforts collectifs et les beaux jours qui s'annoncent pour l'UIP et sa mission.

La Présidente considère que le Conseil directeur souhaite prendre note du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le Secrétaire général déclare qu'encore une fois il doit dire au revoir à un ardent promoteur de l'UIP, M. Naughten, qui, comme le veut la tradition irlandaise, a été très actif et dynamique au sein de l'Organisation. Il rend hommage à M. Naughten pour son leadership et dit être partagé entre la gratitude pour son travail et la tristesse d'apprendre qu'il va se retirer de la vie politique. Il salue son attachement au dialogue et à la diplomatie parlementaire – les valeurs constantes des pères fondateurs de l'UIP – et surtout son leadership exceptionnel à la tête du Groupe de travail sur la science et la technologie, et indique que l'UIP espère recroiser sa route à l'avenir. Il le remercie également pour le rôle central qu'il a joué dans l'adoption de la Charte de l'UIP sur l'éthique de la science et de la technologie, qui permet à l'Organisation de mieux aider les parlements à gérer les questions éthiques liées à la science, à la technologie et à l'innovation. Il conclut son intervention en saluant le projet du Groupe de travail d'élaborer des outils permettant de mettre en œuvre la Charte et remercie à nouveau M. Naughten pour sa contribution aux travaux de l'UIP.

Le Secrétaire général remet à M. Naughten une cravate bleue, couleur de l'UIP, en reconnaissance de sa contribution aux travaux de l'Organisation.

La Présidente annonce que le Conseil directeur est appelé à élire trois membres du Groupe de travail pour un mandat de quatre ans se terminant en octobre 2028. Les candidats désignés par les groupes géopolitiques sont les suivants : M. F.C. Isaac Mbunka (Cameroun) pour le Groupe africain, ainsi que M. N. In-na (Thaïlande) et Mme B.K. Medhi (Inde) pour le Groupe Asie-Pacifique. Elle considère que le Conseil directeur souhaite élire ces trois candidats au Groupe de travail.

Il en est ainsi décidé.

Point 19 de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR DE RÉCENTES RÉUNIONS SPÉCIALISÉES DE L'UIP (CL/214/19-R.1)

La Présidente indique aux participants que des rapports leur seront présentés en personne et par vidéo sur les réunions spécialisées énumérées dans le document CL/214/19-R.1, lequel renferme également des liens vers des pages du site web de l'UIP contenant des informations plus détaillées sur chacune de ces réunions.

M. F. Zon (Indonésie) rend compte dans une vidéo préenregistrée de la réunion parlementaire qui s'est tenue le 19 mai 2024 à l'occasion du 10^e Forum mondial de l'eau à Nusa Dua (Indonésie). Il explique que les participants se sont concentrés sur la crise mondiale de l'eau qui ne cesse de s'aggraver et qui menace le bien-être des milliards de personnes qui n'ont pas accès aux services d'assainissement de base, lesquels, avec l'eau, constituent une condition préalable à la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable (ODD). Il dit qu'ils ont souligné l'importance de l'action législative pour assurer un accès équitable à l'eau sur le long terme, ainsi que l'importance de la coopération parlementaire, tant au niveau local qu'international, pour trouver des solutions de gestion de l'eau inclusives et adaptées aux besoins locaux, et qu'ils ont aussi rappelé que l'innovation et le renforcement du contrôle parlementaire jouent un rôle clé à cet égard. Il ajoute que le lien étroit entre la question de l'eau et celle des changements climatiques, ainsi que la nécessité d'établir une coopération mondiale sur la question de la diplomatie de l'eau, ont également été au cœur des discussions.

Une vidéo sur le séminaire régional pour les parlements des Caraïbes sur les changements climatiques, qui s'est tenu du 27 au 29 mai 2024 à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), est projetée.

M. D. McGuinty (Canada), rendant compte du Forum parlementaire qui s'est tenu le 16 juillet 2024 à l'occasion du Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable à New York, explique que les discussions ont porté sur deux des ODD examinés par le Forum politique de haut niveau : l'ODD 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces et l'ODD 13 sur l'action climatique. Il précise que les participants ont souligné la nécessité pour les parlementaires d'évaluer les résultats de leur pays afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre les cibles des ODD d'ici à 2030, notamment en intégrant les plans correspondants dans les budgets nationaux, en institutionnalisant les ODD et en améliorant la gouvernance. Il dit aussi que le financement, notamment celui du secteur privé, doit être plus adapté et plus accessible pour pouvoir mettre en œuvre l'Accord de Paris et que les pays développés doivent aider les pays en développement, qui sont les moins responsables des changements climatiques, mais les plus touchés par ce phénomène.

Une vidéo sur le Séminaire interrégional sur la réalisation des ODD à l'intention des parlements des pays en développement, qui s'est tenu à Pékin du 19 au 27 août 2024, est projetée.

M. D. Carden (Royaume-Uni), Président du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, rendant compte de la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, qui s'est tenue du 12 au 14 septembre 2024 à Erevan (Arménie), explique que les participants ont réfléchi aux moyens de préserver l'éducation et l'emploi pour éviter les générations perdues et ont proposé des mesures destinées à garantir l'accès universel à un enseignement gratuit et obligatoire. Il ajoute qu'ils ont également appelé à accroître les efforts pour développer les compétences numériques et d'autres compétences de demain, à augmenter les investissements dans les programmes pour l'emploi des jeunes, à ouvrir le marché de l'emploi aux réfugiés et à créer davantage de logements abordables pour les jeunes. Enfin, il souligne que les discussions ont aussi porté sur la façon dont les jeunes parlementaires pourraient améliorer leur relation avec les groupes marginalisés et vulnérables pour s'assurer que personne n'est laissé de côté.

Mme H. Hakobyan (Arménie), membre du Conseil du Forum des jeunes parlementaires, précise que les groupes de travail mis en place lors de la conférence constituent une réussite et qu'il faut espérer qu'ils perdureront parallèlement aux résultats obtenus lors de la Conférence mondiale.

Une vidéo sur la dixième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP est projetée.

La Présidente, rendant compte de l'événement parlementaire de l'UIP qui s'est tenu le 21 septembre 2024 dans le cadre du Sommet de l'avenir à New York, indique que l'événement visait principalement à mettre en lumière les résultats du Sommet, à savoir le Pacte pour l'avenir, qui est l'accord de l'ONU le plus ambitieux sur les moyens de faire fonctionner le système multilatéral comme prévu pour prévenir les conflits, promouvoir le développement et permettre à chacun de faire entendre sa voix. Elle fait observer que la mesure 55 du Pacte fait explicitement référence au rôle joué par les parlements et l'UIP dans le contrôle de la mise en œuvre des accords internationaux et dans le soutien aux processus de délibération de l'ONU, que cette mention est source de fierté et qu'elle confère à l'UIP le mandat le plus fort qui lui ait été donné depuis la Déclaration du Millénaire de l'ONU en 2000 pour contribuer à la démocratisation des enceintes internationales en faisant entendre la voix des parlementaires en tant que représentants du peuple. Elle dit qu'il importe maintenant de préciser les grandes lignes de la mesure 55 dans la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'interaction entre l'ONU, les parlements nationaux et l'UIP qui sera adoptée en 2025.

Elle rappelle que la plupart des grandes réunions de l'ONU ont une composante parlementaire, que des responsables de l'ONU partagent leurs connaissances à chaque Assemblée de l'UIP, que les bureaux de pays des Nations Unies associent les parlements aux programmes de développement de l'ONU et que les partenaires des Nations Unies contribuent à la moitié au moins des projets de l'UIP. En résumé, l'UIP a beaucoup fait au fil des ans pour accroître la participation des parlements aux travaux de l'ONU. La Présidente souligne que pour renforcer plus encore cette participation, les parlementaires doivent consulter la liste des activités de l'ONU

auxquelles l'UIP est appelée à participer et s'y inscrire suffisamment à l'avance. Elle ajoute que l'UIP peut également adresser des invitations aux parlements selon que de besoin et ainsi compter sur leur soutien en participant à ces activités.

Pour conclure, elle considère que le Conseil directeur souhaite prendre note des rapports sur les récentes réunions spécialisées de l'UIP.

Il en est ainsi décidé.

Point 20 de l'ordre du jour

DIVERS

La Présidente déclare qu'il n'y a pas d'autres questions à traiter et qu'elle souhaite remercier tous les participants pour leur coopération et leurs contributions éclairées à la session. Elle dit savoir combien les Parlements membres sont attachés aux idéaux de l'UIP et que l'on peut compter sur eux pour mettre en œuvre les importantes décisions prises en vue de créer un monde meilleur pour les citoyens qu'ils représentent. Elle remercie tout particulièrement le Secrétaire général et toute son équipe pour le dévouement dont ils ont fait preuve afin d'assurer le bon déroulement de la session. Elle donne rendez-vous au Conseil directeur à la 150^e Assemblée et déclare close la 214^e session.

La séance est levée à 16 h 30.